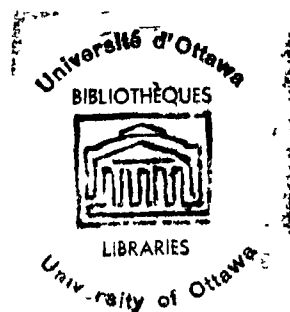


**UNE ETUDE DE CERTAINES CARACTERISTIQUES
DES DIPLOMES DE L'ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES
DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA POUR LES ANNEES 1942-64**

par **Bernard Robert**

**Thèse présentée à l'Ecole de
bibliothécaires de l'Université
d'Ottawa en vue de l'obtention
de la maîtrise en bibliothécono-
mie.**



Ottawa, Canada, 1967

UMI Number: EC55605

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55605
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction du révérend Père Auguste-Marie Morisset, o.m.i., directeur de l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa, et de Mlle Anna Marteinsson.

L'auteur désire également remercier les personnes suivantes qui l'ont grandement secondé dans l'élaboration du questionnaire qui a servi de base pour la thèse: les docteurs Gerhard R. Lomer et Georges Gerych, les révérends pères Paul-Emile Drouin, o.m.i. et Francis B.Wallis, o.m.i., monsieur Louis-Georges Brillant, directeur de la bibliothèque de l'Ecole normale de l'Université d'Ottawa.

Enfin une note de reconnaissance particulière doit aller à tous les diplômés de l'Ecole qui ont renvoyé leur questionnaire, rendant ainsi le projet de cette étude réalisable.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	VII
1. L'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa	VII
2. But de la thèse	VIII
3. Méthode	IX
4. Statistiques générales	X
I.- STATUT PERSONNEL DES DIPLOMES	1
1. Age	1
2. Statut marital des diplômés	7
3. Nombre d'enfants	7
4. Sexe des diplômés	8
5. Langue maternelle des diplômés	10
6. Langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les diplômés	12
7. Citoyenneté des diplômés	18
8. Sommaire du chapitre premier	19
II.- STATUT UNIVERSITAIRE DES DIPLOMES	21
1. Durée du cours de bibliothécaire	21
2. Diplômes universitaires, autres que le BLS, détenus par les diplômés	23
3. Sommaire du chapitre II	27
III.- LES DIPLOMES DANS LEUR EMPLOI	29
1. Occupation antérieure à l'obtention du BLS	29
2. Premier emploi des diplômés - Genre de bibliothèque	31
3. Emploi des diplômés en juillet 1965 - Genre de bibliothèque	32
4. Traitement des diplômés	34
5. Obtention du premier emploi	42
6. Usages des langues dans l'exercice des fonctions	47
7. Le français et l'anglais	48
8. Langues autres que le français et l'anglais	49
9. Nombre de bibliothèques où les diplômés furent employés après leur graduation	50
10. Raisons des changements d'institutions	51
11. Promotions obtenues par les diplômés	55

TABLE DES MATIERES

IV

Chapitres	pages
12. Titres officiels des postes occupés en juillet 1965 par les diplômés	58
13. Satisfaction des diplômés dans leur emploi	60
14. Encouragement à poursuivre des études supérieures	62
15. Sommaire du chapitre III	64
IV.- ACTIVITES CONNEXES DES DIPLOMES	65
1. Contribution à l'avancement de la bibliothéconomie	65
2. Associations de bibliothécaires dont les diplômés faisaient partie	67
3. Postes occupés par les diplômés dans leurs associations professionnelles	69
4. Projets auxquels les diplômés ont participé au sein de leurs associations professionnelles	70
5. Diplômés qui n'ont pas embrassé la profession de bibliothécaire	71
6. Diplômés qui ont quitté la profession	72
7. Sommaire du chapitre IV	73
CONCLUSIONS	74
BIBLIOGRAPHIE	76
Appendices	
1. LE QUESTIONNAIRE EN FRANCAIS	77
2. LE QUESTIONNAIRE EN ANGLAIS	79
3. LETTRE EXPLICATIVE EN FRANCAIS	81
4. LETTRE EXPLICATIVE EN ANGLAIS	83
5. LETTRE DE RAPPEL BILINGUE	85
6. SOMMAIRE DE <u>Une étude de certaines caractéristiques des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa pour les années 1942-1964</u>	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	pages
I.- Questionnaires expédiés et questionnaires renvoyés . . .	XII
II.- Ages des diplômés à la graduation	1
III.- Tendances dans les âges des diplômés de 1960 à 1964 . . .	6
IV.- Langue maternelle des diplômés	11
V.- Langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les diplômés	15
VI.- Nombre de langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les diplômés	16
VII.- Nombre de langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les dix-neuf diplômés d'origine ukrainienne .	17
VIII.- Citoyenneté des diplômés en juillet 1965	18
IX.- Durée du cours des 113 diplômés	22
X.- Diplômes, autres que le BLS, détenus par les 109 gradués qui ont répondu à la question des grades universitaires	25
XI.- Occupation des diplômés avant l'obtention de leur BLS	30
XII.- Genre de bibliothèques où les diplômés étaient employés lors de leur premier emploi après la graduation et en juillet 1965	33
XIII.- Traitement initial des diplômés lors de leur premier emploi comme bibliothécaire	36
XIV.- Traitement des diplômés en juillet 1965	40
XV.- Motifs pour lesquels trente-sept diplômés sur 100 ont changé de bibliothèque après leur graduation	54

LISTE DES TABLEAUX

VI

Tableaux	pages
XVI.- Promotions des trente-six diplômés qui les ont indiquées	56
XVII.- Titre officiel des postes occupés par quatre-vingt-treize diplômés sur 115 en juillet 1965	59a
XVIII.- Associations de bibliothécaires dont les diplômés étaient membres	68

INTRODUCTION

L'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa

Depuis 1938, l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa dispense des cours de bibliothéconomie. C'est en 1942 qu'elle conférait ses premiers baccalauréats et en 1954 sa première maîtrise.

Tout candidat au baccalauréat et partant à la maîtrise doit être détenteur d'un baccalauréat de culture générale. Ce prérequis, d'ailleurs, semble être le fait de la plupart des écoles de bibliothécaires du Commonwealth britannique, à l'exception du Royaume-Uni, comme en témoigne le *Journal of Education for Librarianship*:

A study of several systems prevailing in the British Commonwealth shows that the principal difference between the United Kingdom and that of most of the other Commonwealth countries is in the amount of general education necessary for admission to professional study. In most Commonwealth countries outside the United Kingdom this is the possession of an undergraduate university degree. In the United Kingdom, it requires only a satisfactory performance in the secondary school examination¹.

Nanti de cette formation générale, le candidat doit alors compléter la scolarité exigée par l'Université. "In Canada and the U.S., admission to the library profession is based entirely upon the successful completion of a course of study leading to a professional degree"². Ainsi l'Ecole ne recrute que des candidats qualifiés. Ses portes sont ouvertes à toute personne compétente, indépendamment de sa langue, sa religion, sa couleur ou sa race.

1. ----- Equating Professional Library Qualifications, dans Journal of Education for Librarianship, livraison d'été 1960, vol. 1, no 2, p. 25.

2. Ibid. p. 24.

Or chaque année des milliers d'immigrants se dirigent vers le Canada. C'est au centre de ce vaste pays cosmopolite, mais bien canadien, que se situe l'Université d'Ottawa.

Officiellement bilingue, elle dispense plusieurs cours en français ou en anglais. C'est pourquoi ses étudiants ont le choix de subir leurs épreuves orales ou écrites dans l'une ou l'autre de ces deux langues. C'est là un des facteurs, entre autres, qui expliquent l'adhésion d'un certain nombre de néo-Canadiens à l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa. Il existe, en effet, cinq écoles de bibliothéconomie au pays. Pourtant nombre de candidats d'origine ukrainienne, polonaise, asiatique, et autres, se sont dirigés vers Ottawa. Non seulement possédaient-ils les qualifications exigées, mais plusieurs détenaient, qui une maîtrise, qui une licence, qui un doctorat dans une quelque autre discipline.

But de la thèse

Le but de cette étude est d'identifier le diplômé de l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa lors de son entrée dans cette institution et d'apprécier son statut dans la profession. Nombre de bibliothécaires ont manifesté un grand intérêt pour le sujet, parce qu'il permettra de reconnaître, en partie, la personnalité du diplômé de l'Ecole. Tous les aspects de sa personnalité, cependant, ne peuvent pas être étudiés dans cette thèse. L'on tentera d'analyser les points suivants: son statut à la fois personnel et universitaire, ainsi que son emploi et certains aspects de son activité.

Méthode

Une telle étude supposait au départ une connaissance approfondie des diplômés, connaissance qui dépassait le seuil des relations sociales entre confrères d'université. Puisque l'accès aux dossiers personnels des anciens était interdite, la formule "questionnaire" était tout indiquée. Ce questionnaire fut soumis à la critique de professeurs et de bibliothécaires qui ont permis d'en préciser le fonds et la forme. Durant cette période fut également compilée une liste des noms et adresses des anciens de l'Ecole. Les adresses de deux diplômés seulement sont demeurées introuvables. A chacun des autres furent envoyés un questionnaire et une lettre explicative en français ou en anglais, suivant que le nom était français ou autre, et une enveloppe de retour affranchie et adressée à l'auteur de la thèse.

Le 15 mai 1965, 174 questionnaires furent envoyés, dont la principale caractéristique fut l'anonymat; ce afin de permettre aux récipiendaires de répondre à des questions personnelles et faire les observations voulues.

Trois semaines plus tard, une lettre de rappel fut expédiée à tous, au cas où ils n'auraient pas encore répondu. L'on trouvera en appendice le texte des questionnaires et des lettres. Quant aux questionnaires renvoyés par les gradués, ils seront tous déposés à l'Ecole de bibliothécaires comme évidence documentaire. Seront également déposées à l'Ecole les dix versions corrigées et mises à point du questionnaire.

Statistiques générales

Le 15 mai 1965, 174 questionnaires étaient mis à la poste. Le 4 juin suivant, on en avait renvoyé quatre-vingt-onze. La lettre de rappel encouragea encore vingt-quatre diplômés à répondre. De sorte que le 14 juillet 1965, la base documentaire de la thèse pouvait se fonder sur 115 questionnaires dûment remplis sur un total de 174, c'est-à-dire une proportion de 66.09%. Trois questionnaires seulement sont revenus pour cause d'adresse inexacte.

Une thèse du même genre,³ écrite aux Etats-Unis en 1961, n'obtenait qu'un retour de 50.2% des questionnaires. C'est donc dire qu'un pourcentage de 66.09% dans le cas de la présente étude se compare avantageusement avec certaines autres recherches du même genre.

Les questionnaires reçus pour cette étude, se répartissent irrégulièrement parmi tous les groupes qui ont gradués depuis la fondation de l'Ecole. Les dix-huit premières années n'auraient fourni que cinquante et un diplômés, dont trente et un ont répondu. Pendant cette période de temps, la classe la plus importante fut 1955. Dix candidats obtenaient alors leur diplôme.

3. Robert Melvyn Ballard, A Job History of the Atlanta University School of Library Graduates 1948-1959, thèse (non publiée) de maîtrise présentée à la School of Library Service de l'Atlanta University, Georgia (U.S.A.), 1961, 42 p.

Bien que ces chiffres soient peu élevés en regard de ceux des années 1960 à 1964, ils comportent cependant les plus fortes proportions de réponses par classe. Trois classes, en effet, - celles de 1943, 1945 et 1956 - ont renvoyé tous leurs questionnaires. Mais elles ne représentaient que deux diplômés en 1943 et un seul pour chacune des années 1945 et 1956.

La plupart des réponses, cependant, provenaient des années 1960 à 1964. Sur trente-deux diplômés en 1964, vingt ont répondu, soit un pourcentage de 62.5%. Mais la classe, dont la proportion était la plus forte, fut 1961; sur vingt-trois questionnaires, vingt sont revenus remplis, soit 86.95%. L'on trouvera au tableau I l'échelle comparative des questionnaires envoyés et des réponses dans le cas de chaque classe.

Tableau I. - Questionnaires expédiés et questionnaires renvoyés⁴.

Année de graduation	No. de questionnaires expédiés	No. de questionnaires renvoyés
1942	3	2
1943	2	2
1944	-	-
1945	1	1
1946	2	1
1947	-	-
1948	-	-
1949	3	1
1950	2	1
1951	4	3
1952	1	0
1953	6	4
1954	8	7
1955	10	5
1956	1	1
1957	2	1
1958	2	0
1959	4	2
1960	16	10
1961	23	20
1962	20	12
1963	32	21
1964	<u>32</u>	<u>20</u>
Total:	174	114

Les récipiendaires se trouvaient sur trois continents et dans quatre pays: le Canada, les Etats-Unis, le Chine et le Ghana. Les deux diplômés résidant au Ghana ont répondu. Sept questionnaires sur onze sont revenus complétés des Etats-Unis. Le reste provenait du Canada.

4. Un diplômé n'a pas indiqué sa date de graduation.

Il est à souligner que, d'après les étampes postales des enveloppes reçues, les diplômés demeurant dans la région d'Ottawa-Hull ont renvoyé soixante-trois des quatre-vingt-quatorze questionnaires qui leur avaient été expédiés. Ces derniers constituaient à eux seuls une proportion de 54,78% des 115 questionnaires renvoyés. Ce nombre a donc fourni la somme la plus importante de documentation sur les anciens de l'Ecole.

Ainsi furent rassemblés certains traits caractéristiques, pour donner un portrait général du diplômé de l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa pour les années 1942 à 1964. Le terme "l'Ecole" employé dans cette étude désignera toujours l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa. D'autre part, tous les pourcentages indiqués se reporteront à la base des 115 questionnaires renvoyés par les diplômés, à moins qu'il ne soit autrement spécifié. Enfin, le terme "diplômés" désignera toujours les gradués de l'Ecole entre les années 1942 et 1964 inclusivement, qui ont répondu au questionnaire, à moins qu'il ne soit spécifié autrement.

Chapitre premier

STATUT PERSONNEL DES DIPLOMES

Age

La première question concernait l'âge des diplômés et se limitait au moment de la graduation. Ce pour indiquer certaines conditions dans lesquelles se trouvaient les candidats pendant leurs études de bibliothéconomie.

Malgré l'anonymat du questionnaire, la divulgation de son âge fut toujours un point délicat pour certains. C'est ainsi qu'à cette question l'on donna 103 réponses sur les 115 questionnaires reçus, soit une proportion de 89.56%. L'âge des diplômés, lors de la graduation, variait de vingt et un à cinquante-sept ans.

Il est à noter que seulement vingt-neuf des 103 personnes qui ont répondu avaient moins de trente ans, tandis que soixante-quatorze étaient âgés de trente ans et plus. Le tableau II, qui suit, répartit les diplômés par groupe d'âge variant de cinq ans en cinq ans.

Tableau II. - Age des diplômés à la graduation

Age à la graduation	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59
Nombre de diplômés	14	15	11	16	24	12	8	3

Si l'on considère que les étudiants obtiennent habituellement leur premier baccalauréat entre les âges de vingt et vingt-quatre ans, d'aucuns seront surpris de constater que seulement quatorze des 103 diplômés qui ont répondu à cette question étaient âgés de vingt à vingt-quatre ans. La marge n'était guère plus forte entre vingt-cinq et vingt-neuf ans, puisqu'on n'y retrouvait que quinze gradués. Si l'on exclue la probabilité que ceux de plus de trente ans se soient maintenus aux études jusqu'à leur entrée à l'Ecole, il faut admettre que la majorité, c'est-à-dire le groupe à partir de trente ans, s'est recrutée parmi des personnes déjà à l'emploi, qui retournaient à l'université pour entreprendre le cours de bibliothécaire.

Pourtant, plusieurs d'entre eux ont commencé ces études à un âge où la plupart des professionnels ont depuis longtemps terminé leurs études universitaires comme telles. Si l'on monte un peu plus haut dans l'échelle des âges, on constate que soixante-deux diplômés étaient âgés de trente-cinq ans et plus au moment de graduer.

C'est un fait reconnu qu'il est plus difficile de se remettre à l'étude après un laps de quelques années, voire de dix, quinze ans et plus. Voilà pourtant ce qu'ont accompli au moins soixante-deux diplômés sur 103.

Le problème de l'âge est une question sérieuse, parce que n'entreprend pas un cours universitaire qui le veut et à n'importe quel âge. Bien qu'il y ait des exceptions, ce n'est habituellement pas après l'âge de quarante ans qu'on peut entreprendre des études supérieures. Or le cours de bibliothéconomie

est relativement court. C'est pourquoi tant de personnes, ayant dépassé l'âge habituel des études, ont pu entreprendre ces cours à l'Université d'Ottawa.

Il existe cependant un courant de pensée, qui prévaut dans certaines écoles, où l'on impose une limite d'âge de trente-cinq ans pour entreprendre le cours de bibliothécaire. D'aucuns, en effet, sont justement d'avis qu'il est plus difficile de se remettre à l'étude après sa trente-cinquième année qu'il ne le serait entre les âges de vingt et trente-cinq ans.

Of the thirty-one graduate library schools accredited by the ALA, 19 have an age limit of 35 years of age as an admission requirement. This list includes such old and reputable schools as Columbia, McGill, Syracuse, Western Reserve, the state universities of California, Illinois, Louisiana, Minnesota, Washington. McGill's catalog¹ states, in regard to applicants over 35 years of age, "They are at a disadvantage when applying for a position and usually find intensive study difficult"².

Le sens de cette citation est clair: plus le candidat à un cours supérieur avance en âge, plus l'adaptation est difficile. Or le succès connu par les diplômés de l'Ecole âgés de plus de trente-cinq ans lors de leur graduation démontre qu'il est possible de réussir un tel cours même lorsqu'il est entrepris après cet âge. D'ailleurs, les commentaires d'un autre courant de pensée indiquent bien qu'il ne faut pas exclure, ipso facto, tous les candidats ayant atteint une limite d'âge aussi précoce et arbitraire que trente-cinq ans.

1. McGill University, Library School, 1958-59, Requirements for admission, p. 3006.

2. Helen G. Montgomery, The post-35 M.L.S.: Potential for librarianship, dans Journal of Education for Librarianship, livraison d'hiver 1961, vol. 1, no 3, p. 129.

James C. Marvin, director of the Cedar Rapids, Iowa, Public Library, makes this plea: 'It is my feeling that applicants to library schools should be dealt with on an individual basis, that is, dealing with each individually. It seems to me that if a student has at least a decade of useful service to give to the library profession then this student need not be discouraged from entering library school. Of course we want youth and new blood in the library profession and want to encourage young people's entering our ranks. I appeal to you, however, not to bar from admission to library schools enthusiastic and vigorous individuals capable of undertaking intellectual assignments but who have passed an arbitrary barrier'³.

Cette dernière opinion semble bien refléter l'attitude de l'Ecole. Il n'y a pas officiellement d'âge limite pour les candidats. D'autre part, la direction a toujours exigé des étudiants plus âgés le même rendement qu'on demandait à leurs confrères plus jeunes.

En effet, des personnes de tout âge se sont succédées à l'Ecole. Bien que la majorité des candidats à un diplôme en bibliothéconomie de l'Université d'Ottawa aient été âgés de plus de trente ans au moment de graduer, il a semblé néanmoins se produire une légère augmentation des candidats entre vingt et vingt-neuf ans. Ceux-ci n'ont prédominé en aucun temps, mais leur nombre s'est légèrement accru de 1960 à 1964.

Là où aucun des diplômés qui a indiqué son âge pour la classe graduante de 1960 n'entrait dans le groupe d'âge de vingt à vingt-neuf ans, il y en avait trois en 1961 et en 1962, et cinq en 1963 et en 1964. Sur les soixante-dix-sept diplômés de 1960 à 1964 qui ont indiqué leur âge, seize étaient âgés de vingt à

3. Ibid. p. 140, cité par Helen G. Montgomery qui ne donne pas la source originale.

vingt-neuf ans, soit une proportion de 20.7% seulement pour ces cinq années.

D'autre part, ce furent toujours les diplômés de trente à quarante-neuf ans qui furent les plus nombreux pour cette même période de temps, c'est-à-dire les cinq dernières années touchées par cette étude. La proportion, pour cette période, était de 27.2% pour le groupe de trente à trente-neuf ans, et de 38.9% pour le groupe de quarante à quarante-neuf ans. S'il y eut un léger accroissement du groupe de vingt à vingt-neuf ans pour la dernière année, soit 1964, ce fut néanmoins une année qui connut également un pourcentage élevé dans la catégorie de quarante à quarante-neuf ans, c'est-à-dire 47.3%. Cette proportion n'était que légèrement inférieure à celle de l'année 1962, où 50% des diplômés qui ont dévoilé leur âge étaient âgés de quarante à quarante-neuf ans. Il y avait donc au cours des cinq dernières années, et même en 1964, beaucoup plus de candidats qui graduaient âgés de trente ans et plus. C'est dire qu'à la fin de la période de temps couverte par cette étude, il n'y avait pas encore une nette tendance vers la graduation de personnes plus jeunes, i.e. entre les âges de vingt et trente ans, bien que les données indiquaient que cette tendance pût se prononcer d'avantage dans un avenir rapproché. Le tableau III, qui suit, donne une vue d'ensemble concernant les tendances d'âge pour la période de 1960 à 1964.

Tableau III. - Tendances dans les âges des diplômés de 1960 à 1964

Période étudiée	Nombre de diplômés qui ont in- diqué leur âge	Nombre de diplômés par groupes d'âge de dix ans			
		20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans
1960	9	0	4	2	3
1961	19	3	6	7	3
1962	12	3	2	6	1
1963	18	5	7	5	1
1964	19	5	3	9	2
1960-64	77	16	21	30	10

Au risque d'anticiper légèrement sur une question qui sera traitée plus loin, il serait intéressant de donner ici quelques indications sur les postes obtenus par les candidats de trente-cinq ans et plus au moment de leur graduation. Douze d'entre eux étaient directeurs de bibliothèque, quatre chefs de département, cinq assistants du bibliothécaire en chef, neuf catalogueurs, cinq bibliothécaires de référence, deux assistants de chefs de département, un chef de succursale, un assistant-chef de succursale, douze bibliothécaires généraux, deux à leur retraite, un en chômage. Huit n'ont pas répondu à cette

question. C'est donc dire que la question d'âge n'est pas un obstacle insurmontable ni au niveau des études, ni au niveau de l'emploi.

En résumé, le diplômé moyen de l'Ecole se situait, à sa graduation, entre les âges de vingt-cinq et quarante-quatre ans, dont le plus grand nombre, entre trente-cinq et quarante quatre ans. La question d'âge ne semble pas avoir présenté d'obstacle majeur à l'obtention d'un poste après la graduation.

S'il y avait un très grand écart dans les âges des diplômés à la graduation allant de vingt et un à cinquante-sept ans, il y avait cependant plus d'équilibre dans le statut marital des diplômés.

Statut marital des diplômés

Il est remarquable de constater à quel point les étudiants de l'Ecole se partageaient presque également entre célibataires et personnes mariées.

Au moment de leur graduation, en effet, sur 115 diplômés, cinquante-quatre, ou 46.95%, étaient mariés; cinquante-neuf, ou 51.3%, étaient célibataires; deux étaient veufs. C'est dire que même si la majorité jouissait de responsabilités probablement moindres, un fort pourcentage a poursuivi ses études dans des conditions souvent plus exigeantes. Près de 47% d'entre eux devaient se porter garants de leurs études, d'un conjoint et dans plusieurs cas d'une famille. Ici encore le support d'enfants pouvait sans aucun doute occasionner des problèmes de tout ordre, en particulier financiers.

Nombre d'enfants

L'on vient de suggérer que le fait d'être parent durant ses études

pouvait soulever certaines difficultés. Ce n'est qu'à titre de renseignement général qu'on donnera quelques chiffres sur le nombre d'enfants dont étaient parents certains diplômés lors de la graduation.

Incluant célibataires et gens mariés, soixante-quinze diplômés, ou 65.21%, étaient sans enfant. Ils ne devaient donc pas se soucier, en plus de leurs études, du support d'une famille; ce qui pouvait leur permettre plus de latitude pour se consacrer à leurs tâches universitaires. Mais quarante diplômés, ou 34.78%, avaient de un à huit enfants: treize en avaient 1, dix-sept en avaient 2. Les autres avaient de trois à cinq enfants, et l'un d'eux en avait huit. Or malgré ces obligations additionnelles, ces candidats ont réussi à compléter leur cours avec succès.

On ne quitte pas un emploi rémunéré pour retourner aux études pendant un an sans devoir s'imposer certaines restrictions, parfois très pénibles. Quelques diplômés ont confié très confidentiellement à l'auteur de la présente étude qu'ils ne pouvaient se payer qu'un repas par jour au moment de leurs études. Ces difficultés, cependant, étaient plutôt le fait du chef de famille, c'est-à-dire l'homme. Mais le partage entre sexes, parmi les élèves de l'Ecole était particulier, comme l'indiquera le point suivant.

Sexe des diplômés

Jusqu'à dernièrement la prédominance du sexe féminin dans la profession de bibliothécaire était remarquable, voire presque un statu quo. Il semble y avoir eu un facteur important qui éloignât l'homme de ce cours. C'était la

question du salaire. Là où une femme - surtout si elle était célibataire - pouvait vivre des maigres rentes de sa fonction de bibliothécaire, l'homme, surtout le chef de famille, ne pouvait y songer. Mais depuis une décade, la demande de bibliothécaires s'est tellement accrue, le traitement connut une telle amélioration, que nombre d'hommes s'adonnèrent à cette profession. Le dernier recensement du Canada indiquait qu'en 1961, il y avait au Canada 630 bibliothécaires masculins et 2801 bibliothécaires féminins⁴.

Pendant la période à l'étude, soixante-six diplômés, étaient de sexe masculin; tandis que quarante-neuf étaient des femmes. De 1960 à 1964, la proportion d'hommes était encore plus élevée. En effet, pendant ces cinq dernières années, sur quatre-vingt-trois diplômés, il y eut cinquante-trois hommes, soit 63.85%, comparativement à trente femmes, ou 36.14%. C'est donc dire que la tendance à l'Ecole est nettement vers une grande augmentation d'hommes parmi le corps étudiant.

Cette situation n'était cependant pas la même dans toutes les autres écoles de bibliothécaires. Le Bureau fédéral de la statistique révélait, au mois de février 1965, qu'à la fin de l'année scolaire 1962-63, les femmes prédominaient nettement parmi les nouveaux diplômés des écoles de bibliothécaires autres qu'à Ottawa et à Montréal.

4. Recensement du Canada, 1961, vol. 3, série 1, bulletin 3, p. 4.

Environ 28 p. 100 des diplômés étaient des hommes; à l'école de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, plus d'hommes que de femmes ont été diplômés. A l'Université d'Ottawa, il y avait presque autant d'hommes que de femmes; à celle de la Colombie-Britannique, 34 p. 100 étaient des hommes et aux Universités McGill et de Toronto, moins de 20 p. 100 étaient des hommes...⁵

Langue maternelle des diplômés

Il fut question, au début de cette étude, de la présence de nombreux groupes ethniques à l'Université d'Ottawa, et particulièrement à l'Ecole de bibliothécaires. Une question portant directement sur l'origine ethnique des diplômés aurait pu donner des réponses inexactes. Que l'on songe en particulier à certains cas complexes, comme celui d'un Canadien qui serait né aux Etats-Unis ou en Angleterre, etc, pendant que ses parents voyageaient dans ces régions. Il semble cependant qu'on puisse établir plus aisément l'origine ethnique des diplômés en déterminant leur langue maternelle.

Habituellement lorsqu'une personne indique le français ou l'anglais comme langue maternelle, il s'agit, ici au Canada, de Canadiens français ou de Canadiens anglais. Mais on discutera plus loin de la citoyenneté des diplômés.

Douze langues différentes furent données comme langue maternelle. Evidemment le français et l'anglais prédominaient. Trente-huit diplômés sur 115, étaient d'expression française, tandis que trente-quatre, ont indiqué l'anglais comme langue maternelle. La plupart des autres langues n'étaient

5. Canada, Bureau fédéral de la statistique, Division de l'éducation, Relevé des bibliothèques 1962-63, partie 2, Bibliothèques scolaires, Ottawa, Imprimeur de la Reine, février 1965, p. 43.

représentées qu'en petit nombre. Mais dix-neuf personnes étaient de langue ukrainienne. Quant aux autres groupes linguistiques, ils se partageaient dans des proportions souvent identiques entre le chinois, le tchèque, l'allemand, le polonais, le bulgare, le coréen, le latvien, le hongrois et le ghanéen⁶. Cette dernière langue fut appelée "Ga" par le candidat.

Tableau IV. - Langue maternelle des diplômés

Nom de la langue	No. de diplômés dont c'est la langue maternelle
Français	38
Anglais	34
Ukrainien	19
Chinois	9
Polonais	6
Tchèque	2
Allemand	2
Bulgare	1
Coréen	1
Latvien	1
Hongrois	1
Ghanéen	<u>1</u>
Total	115

Les données ci-dessus révèlent donc le caractère cosmopolite des anciens de l'Ecole. Au moins trois langues trouvaient une forte représentation:

6. Voir tableau IV p. 11

le français, l'anglais et l'ukrainien; tandis que le chinois et le polonais étaient représentés respectivement par neuf et six diplômés.

Si ces chiffres sur la langue maternelle étaient également révélateurs de la souche ethnique des gradués, ils laissaient aussi entrevoir la richesse linguistique dont se prévalait un grand nombre d'entre eux.

Langues que lisaient, écrivaient
et/ou parlaient les diplômés

Outre les douze langues maternelles indiquées au tableau IV, les connaissances linguistiques des diplômés touchaient dix-sept autres langues différentes: le slave, le russe, l'espagnol, l'italien, le latin, le grec, le hollandais, le roumain, le yougoslave, le japonais, le portugais, l'hébreu, le bulgare, le tchécoslovaque, le malais, le yiddish et le filipino. Voilà sans aucun doute un atout considérable pour des bibliothécaires qui doivent parfois puiser aux sources les plus diverses de documentation, dans des langues étrangères.

Après l'étude de la connaissance des deux langues officielles du Canada, l'on considérera les vingt-sept autres langues connues des diplômés. Trois aspects feront l'objet d'attention particulière: la langue lue, la langue écrite, la langue parlée.

Le français et l'anglais avaient évidemment la part du lion. Cent-treize diplômés, soit 98.26%, lisaient l'anglais; 112, ou 97.39%, l'écrivaient et le parlaient.

le français, l'anglais et l'ukrainien; tandis que le chinois et le polonais étaient représentés respectivement par neuf et six diplômés.

Si ces chiffres sur la langue maternelle étaient également révélateurs de la souche ethnique des gradués, ils laissaient aussi entrevoir la richesse linguistique dont se prévalait un grand nombre d'entre eux.

Langues que lisaient, écrivaient
et/ ou parlaient les diplômés

Outre les douze langues maternelles indiquées au tableau IV, les connaissances linguistiques des diplômés touchaient dix-sept autres langues différentes: le slave, le russe, l'espagnol, l'italien, le latin, le grec, le hollandais, le roumain, le yougoslave, le japonais, le portugais, l'hébreux, le serbe-croate, le tchécoslovaque, le malais, le yiddish et le filipino. Voilà sans aucun doute un atout considérable pour des bibliothécaires qui doivent parfois puiser aux sources les plus diverses de documentation, dans des langues étrangères.

Après l'étude de la connaissance des deux langues officielles du Canada, l'on considérera les vingt-sept autres langues connues des diplômés. Trois aspects feront l'objet d'attention particulière: la langue lue, la langue écrite, la langue parlée.

Le français et l'anglais avaient évidemment la part du lion. Cent-treize diplômés, soit 98.26%, lisaient l'anglais; 112, ou 97.39%, l'écrivaient et le parlaient.

En ce qui concerne le français, les proportions étaient également intéressantes, bien que moins de personnes connaissaient cette langue. Dans le même ordre, quatre-vingt-dix diplômés, ou 78.26%, lisaient le français; soixante et un, ou 53.04%, l'écrivaient et soixante et onze, ou 61.73%, le parlaient.

Les deux langues officielles du Canada étaient donc bien connues.

Mais il est intéressant d'établir une statistique additionnelle concernant ces mêmes langues. Parmi les candidats qui ont indiqué ou le français ou l'anglais comme langue maternelle, combien les lisaient, écrivaient et parlaient tous les deux? Sur trente-huit diplômés de langue française, trente-cinq, ou 92.1%, lisaient, écrivaient et parlaient le français et l'anglais. Sur trente-quatre diplômés de langue anglaise, sept, ou 20.57%, lisaient, écrivaient et parlaient ces deux langues. C'est donc dire que sur soixante-neuf diplômés dont la langue maternelle était ou le français ou l'anglais, quarante-deux, ou 60.85%, pouvaient lire, écrire et parler le français et l'anglais.

Ces chiffres indiquent bien la tendance vers le bilinguisme parmi les étudiants de langue française et anglaise de l'Ecole. Il ne faudrait pas cependant exclure les diplômés d'autres langues, dont plusieurs connaissaient le français ou l'anglais voire les deux. De fait, considérant les 115 personnes qui ont répondu au questionnaire, on trouva que quatre-vingt-sept, ou 75.65%, lisaient le français et l'anglais; cinquante-six, ou 48.69%, les écrivaient, et cinquante-deux, ou 45.21%, les parlaient. Le bilinguisme était donc à l'honneur parmi l'ensemble des gradués. Plus que le bilinguisme, cependant, le

polyglottisme était une note distinctive de nombreux diplômés.

Après le français et l'anglais, au moins quatre autres langues étaient bien connues. En effet, l'ukrainien, le russe, l'allemand et le polonais rencontraient tous de vingt à trente-six diplômés qui les lisaient, écrivaient et/ou parlaient. Le lecteur trouvera au tableau V, qui suit, les renseignements concernant les langues que les diplômés de l'Ecole lisaient, écrivaient et/ou parlaient.

Tableau V - Langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les diplômés

Nom de la langue	Nombre de diplômés qui		
	lisaient	écrivaient	parlaient
Allemand	36	26	24
Anglais	113	112	112
Bulgare	3	2	2
Chinois	9	9	9
Coréen	1	1	1
Tchèque	6	5	5
Espagnol	29	6	4
Filipino	1	1	1
Français	90	61	71
Ghanéen	1	1	1
Grec	9	2	0
Hébreux	1	0	0
Hollandais	1	1	1
Hongrois	1	1	1
Italien	14	8	7
Japonais	1	0	0
Latin	20	7	2
Latvien	2	1	1
Malais	1	0	1
Polonais	22	22	24
Portugais	1	0	0
Roumain	3	1	1
Russe	24	22	23
Serbe-croate	0	0	1
Slovaque	10	2	1
Tchécoslovaque	0	0	1
Ukrainien	21	20	21
Yiddish	1	0	1
Yougoslave	1	0	0

Outre les noms des langues connues par les diplômés, il convient de donner un bref aperçu du nombre de langues qu'ils lisaient, écrivaient et/ou parlaient individuellement. Qu'il suffise pour le moment d'indiquer qu'ils lisaient, écrivaient et parlaient en moyenne d'une à cinq langues. Un nombre impressionnant en connaissait encore plus, comme en témoigne le tableau VI ci-dessous.

Tableau VI - Nombre de langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les diplômés

Nombre de langues	Nombre de diplômés qui		
	lisaient	écrivaient	parlaient
1	3	25	26
2	40	47	48
3	22	17	13
4	16	7	9
5	12	9	10
6	6	4	5
7	7	3	3
8	3	1	0
9	1	1	1
10	3	1	0
11	1	0	0
21	1	0	0

Les capacités linguistiques, chez les Canadiens de langues anglaise et française, concernant les deux langues officielles du Canada, furent mises en évidence. Un autre groupe ethnique, cependant, mérite particulièrement d'être signalé pour ses mérites en ce domaine: il s'agit des diplômés d'origine ukrainienne.

Bien que seulement dix-neuf en nombre, ils pouvaient faire appel à plus de langues que tout autre groupe ethnique représenté parmi les diplômés de l'Ecole. Un seul d'entre eux indiquait qu'il n'écrivait que trois langues. Les autres lisaient, écrivaient et/ou parlaient au moins quatre langues. A cet égard, le lecteur est prié de se rapporter au tableau suivant qui indique leurs capacités en ce sens.

Tableau VII - Nombre de langues que lisaient, écrivaient et/ou parlaient les dix-neuf diplômés d'origine ukrainienne

Nombre de langues	Nombre de diplômés qui		
	lisaient	écrivaient	parlaient
3	0	1	0
4	2	3	3
5	5	9	7
6	1	3	5
7	5	3	2
8	3	0	1
9	1	0	0
10	1	1	0

Si l'on considère que la plupart de ces diplômés ont dû vivre dans différents pays d'Europe, sous les influences politiques et sociales de plusieurs régions et de plusieurs régimes, il est aisé de comprendre la source de cette richesse linguistique. La plupart d'entre eux, en effet, maîtrisent, outre leur langue maternelle, l'allemand, le russe, le polonais et l'anglais. L'on comprend facilement la grande utilité de ces diplômés, qui sont maintenant, pour la plupart, de citoyenneté canadienne.

Citoyenneté des diplômés

La question de la langue maternelle révélait soixante-douze diplômés de langue française ou anglaise. Il restait dix autres langues maternelles, partagées entre les quarante-trois autres diplômés qui ont répondu au questionnaire. D'aucuns ont manifesté le désir de savoir non seulement la citoyenneté actuelle des diplômés, mais encore si elle était de naissance ou par naturalisation.

Sur 115 gradués, 103, ou 89.56%, étaient des citoyens canadiens. Mais ce nombre se divisait encore en trois: soixante-neuf, ou 60%, étaient canadiens de naissance; trente-trois, ou 27.69%, l'étaient par naturalisation; une personne l'était par mariage. Enfin sept diplômés sur 115 étaient de citoyenneté chinoise, deux étaient britanniques, tandis que trois ont indiqué respectivement leur citoyenneté comme étant ghanéenne, coréenne, et américaine. Le tout se trouve synthétisé dans le tableau VIII qui suit.

Tableau VIII - Citoyenneté des diplômés en juillet 1965

1. Canadiens	103 ou 89.56%
a) de naissance	69 ou 60%
b) par naturalisation	33 ou 27.69%
c) par mariage	1
2. Chinois	7
3. Coréen	1
4. Britanniques	2
5. Américain	1
6. Ghanéen	1
Total	115

Les 115 diplômés se partageaient donc six citoyennetés différentes. La plupart étaient canadiens, dont presque le tiers par naturalisation. Mais l'imposante proportion de néo-Canadiens et d'étrangers indiquait clairement l'universalité de l'Ecole. En effet, en excluant les Canadiens de naissance, il en restait quarante-six diplômés, soit 40%, qui étaient canadiens par naturalisation ou de citoyenneté étrangère.

Sommaire du chapitre premier

L'âge des diplômés au moment de leur graduation variait de vingt et un à cinquante-sept ans. La plupart étaient âgés de trente-cinq ans et plus. Mais ce fait ne semble pas avoir gêné leur succès ni dans leurs études, ni dans la pratique de la profession.

Quant à l'aspect marital, cinquante-quatre diplômés indiquaient le mariage, tandis que cinquante-neuf étaient célibataires. Deux étaient veufs. En ce qui concerne la famille, soixante-quinze, d'entre eux étaient sans enfant en graduant. Les quarante autres en avaient de un à huit, la moyenne s'établissant entre un et trois enfants.

L'étude du sexe des diplômés réservait une surprise: la majorité des diplômés étaient de sexe masculin. Soixante-six étaient des hommes, tandis que quarante-neuf étaient de sexe féminin. Cette tendance, d'ailleurs, semblait aller s'accroissant. Il y eut de 1960 à 1964 inclusivement 63.85% d'hommes, comparativement à 36.14% de femmes.

Du point de vue linguistique, l'on indiqua douze langues comme langue maternelle. Trois d'entre elles réunissaient le plus grand nombre: le français, l'anglais et l'ukrainien.

Les diplômés de l'Ecole lisaient, écrivaient et/ou parlaient vingt-neuf langues. Le nombre maximum d'unilingues était de vingt-six. Les autres diplômés étaient bilingues ou polyglottes.

Enfin 103 gradués étaient de citoyenneté canadienne, dont soixante-neuf de naissance et trente-trois par naturalisation; une personne était canadienne par mariage.

Chapitre II

STATUT UNIVERSITAIRE DES DIPLOMES

Lorsque l'Ecole ouvrit ses portes en 1938, elle rendait un service grandement attendu. Dans la seule ville d'Ottawa, en effet, il y avait plus de cent bibliothèques. Capitale fédérale, elle servait de chef lieu pour un grand nombre de bibliothèques gouvernementales et offrait au public des douzaines de bibliothèques scolaires, universitaires, publiques et spécialisées. La fondation d'une école de bibliothécaires à l'Université d'Ottawa offrait donc à des centaines de personnes l'occasion d'acquérir une formation technique indispensable.

Cependant les débuts furent lents; personnel, équipement et locaux étaient limités. Ce n'est, que quatre ans après son ouverture que l'Ecole décerna ses premiers baccalauréats. Si l'on se reporte au tableau I, qui indique le nombre de diplômés par année de graduation, on constate que les modestes débuts dont il fut question dans l'introduction étaient chose réelle.

Pendant les dix-huit années de 1942-1959, il n'y eut que quelques cinquante et un diplômés, c'est-à-dire 29.31% de 174 personnes à qui furent adressés les questionnaires.

Durée du cours de bibliothécaire

Tous les cours à ce moment se donnaient le soir. Les candidats devaient assister aux cours après leur travail et subir leurs examens malgré les obligations qui les réclamaient ailleurs. Il est aisé de comprendre qu'il est plus

difficile de poursuivre ses études le soir pendant plusieurs années que de les suivre à plein temps. La tendance, néanmoins, est maintenant vers le cours d'un an. Mais nombre de diplômés se sont astreints aux études pendant quatre ans et plus.

Au début, alors que les cours ne se donnaient que le soir, le candidat devait s'accommoder de l'horaire établi. La majorité des diplômés néanmoins ont mis un an pour compléter leur cours. Sur les 115 qui ont répondu au questionnaire, 113 ont indiqué la durée de leur cours. De ce nombre, soixante et onze, ou 62.81%, le complétèrent en 1 an, sept en 2 ans, huit en 3 ans, vingt en 4 ans, cinq en 5 ans et deux en 6 ans, comme en témoigne le tableau IX qui suit.

Tableau IX. - Durée du cours des 113 diplômés

Nombre d'années	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	n'ont pas répondu
Nombre de diplômés	71	7	8	20	5	2	2

Somme toute, les 113 diplômés qui ont répondu à cette question ont accompli, tous ensemble, 226 années d'étude. Ce qui donne une moyenne exacte de deux années chacun pour compléter son cours. Il ne semble pas cependant qu'ils aient été handicapés par la durée du cours dans leur recherche d'un emploi.

Il est normal, même pour un candidat qui a complété ses études en un an, de passer par une période d'adaptation dans son premier emploi, période qui varie habituellement de six à douze mois. C'est alors qu'il met en pratique la théorie qu'il a dû apprendre - et parfois oubliée. Cette période sert également à adapter les principes qu'on lui a inculqués à l'école aux méthodes propres à chaque bibliothèque. Sage est le directeur de bibliothèque qui reconnaît qu'un nouveau venu dans le métier ne jouit pas de dix ans d'expérience en commençant, qu'il ne peut pas tout connaître immédiatement.

Harold Hamill, Los Angeles City Librarian, cited evidence to show that administrators are over demanding, expecting new graduates to go into beginning positions with knowledge and skills which can only be developed after years of on-the-job experience¹.

Sur les 174 diplômés, 123 graduèrent entre les années 1960 et 1964. Les candidats étaient plus nombreux, particulièrement parmi les étudiants à temps complet. La tendance semblait bien indiquer une forte diminution des étudiants à temps partiel et une augmentation constante de candidats à temps complet.

Diplômes universitaires, autres que le BLS,
détenus par les diplômés

L'annuaire de l'Ecole stipule qu'il faut posséder un baccalauréat de culture générale pour être admis aux cours préparant au BLS. L'on peut donc conclure que tous les diplômés détenaient au moins un tel certificat. Mais ce

1. Martha Boaz, USC Library Education Institute summary, dans Journal of Education for Librarianship, livraison d'automne 1961, vol. 2, no. 2, p. 70.

diplôme n'était qu'une exigence minima. La question numéro II, 2 du questionnaire visait à faire connaître les diplômes, autres que le BLS, que détenaient les gradués. Les réponses ont révélé que les baccalauréats détenus touchaient huit disciplines différentes. Le B.A. se gardait la part du lion, avec soixante-cinq diplômés sur les 109 qui ont répondu à cette question.

Mais plus que le baccalauréat, plusieurs ont indiqué qu'ils détenaient qu'une licence, qu'une maîtrise, qu'un doctorat. Douze personnes, en effet, écrivaient qu'elles possédaient une maîtrise ès arts (M.A.), deux une maîtrise ès sciences (M.S.), deux une maîtrise en bibliothéconomie (M.L.S.), cinq une licence en philosophie, (L.Ph.), deux une licence en théologie, (L.Th.), deux une licence ès sciences économiques (L.Sc.Econ.), une licence en pédagogie (L.Péd.), une licence en droit canon (L.Can.L.), et une licence ès lettres (L. ès Lettres). Cinq diplômés ont indiqué le doctorat (Ph.D.) et l'un deux possédait un doctorat en droit (L.L.D.). L'on détenait en tout vingt-trois certificats d'études supérieures, dont la liste se trouve au tableau X, à la page 25.

Tableau X. - Diplômes, autres que le BLS, détenus par les 109 gradués
qui ont répondu à la question des grades universitaires

Abbréviation du diplôme	Nombre de diplômés
B.A.	65
B.Com.	3
B.Ed.	6
B.J.	2
B.Ph.	8
B.Sc.	11
B.Th.	3
L.L.B.	4
L.Droit Can.	1
L. des Lettres	1
L. Péd.	1
L.Ph.	5
L.Sc.Econ.	2
L.Th.	2
M.A.	12
M.B.A.	1
M.L.S.	2
M.Sc.	2
L.L.D.	1
D.P.A.	1
Ph.D.	5
S.Th.M.	1
Cert.D'archives du Vatican	1

Comme l'indique le tableau précédent, la formation des diplômés de l'Ecole
le était variée et dépassait souvent de beaucoup les exigences de l'Ecole. Si
le total des baccalauréats indiqués ne donne pas le chiffre de 109, représentant
le nombre de diplômés qui ont répondu à cette question, c'est qu'un certain
nombre de diplômés qui détenaient une maîtrise, une licence et/ou un doctorat

n'ont indiqué que leur maîtrise, leur licence ou leur doctorat.

Outre cette imposante nomenclature de diplômes, il est intéressant de constater le nombre de diplômes universitaires que détenaient plusieurs gradués.

La majorité, soit soixante-quatre personnes, ont indiqué qu'elles ne possédaient qu'un diplôme universitaire en plus de leur B.L.S. Mais vingt-quatre d'entre elles en détenaient deux autres, deux en avaient 3, un en avait 4 et l'un était détenteur de six diplômes en plus de son B.L.S. Sur trente-six qui détenaient une licence, une maîtrise et/ou un doctorat, seize n'ont pas indiqué qu'ils détenaient un baccalauréat. Or l'obtention d'un MA, par exemple, suppose d'ordinaire que son détenteur soit d'abord passé par le B.A. Implicitement donc, le nombre de personnes qui ne possédaient qu'un seul certificat d'études supérieures autre que le BLS devrait être réduit de soixante-quatre à quarante-huit et le nombre de diplômés détenant au moins deux autres diplômes universitaires devrait être majoré de vingt-quatre à quarante.

Si l'on examine les exigences de certaines professions, l'on se rend compte qu'elles ne sont pas toujours aussi rigoureuses qu'en bibliothéconomie. Le candidat au génie ou à la médecine peut commencer son cours professionnel après une treizième année scientifique. Mais les écoles de bibliothécaires exigent presque toutes, comme condition d'admission sine qua non, le baccalauréat.

Dans l'exercice de ses fonctions, le bibliothécaire est appelé à toucher à maints domaines du savoir humain; aussi se doit-il de posséder une formation aussi complète que possible.

While it is generally recognized that library employers have the responsibility for providing the young professional with opportunities for continuing education and growth, such provision can never fully compensate for the librarian's inadequate background and preparation for the practice of his profession. The junior professional who goes to his first position without the ability to meet patrons on their own intellectual levels is very seriously handicapped².

En fait le champ des connaissances humaines est si vaste que la formation culturelle au niveau du baccalauréat semblerait bien le moins que l'Ecole pût exiger de ces candidats.

A la lumière de ces données, il appert que l'ensemble des diplômés de l'Ecole possédaient une base culturelle suffisante pour progresser dans leur profession. La question d'âge, traitée plus haut, pouvait sembler curieuse, vue le grand nombre de diplômés de plus de trente ans au moment de leur graduation. Mais la détention de licence, maîtrise et doctorat supposait, dans bien des cas, de longues années d'études antérieures.

Sommaire du chapitre II

Au début, l'Ecole ne comptait que des étudiants à temps partiel. Maintenant la tendance est nettement vers le cours d'un an.

2. Robert R. Douglas et Sarah Rebecca Reed, Library education today and tomorrow, dans ALA Bulletin, vol. 56, livraison d'avril 1962, p. 291.

Outre les exigences de l'Ecole en matière de scolarité, trente-six diplômés détenaient une licence, une maîtrise ou un doctorat. Les gradués de l'Ecole possédaient donc une intéressante base de travail, qu'il ne restait qu'à compléter par la pratique.

Chapitre III

LES DIPLOMES DANS LEUR EMPLOI

Cette troisième partie de la thèse se propose de considérer les diplômés de l'Ecole dans leurs fonctions de bibliothécaires, eu égard à leur emploi antérieur, les genres de bibliothèque où ils ont exercé leurs fonctions, leur usage des langues, leurs promotions et leur satisfaction personnelle.

Occupation antérieure à l'obtention du BLS

Les qualifications universitaires des diplômés laissaient entrevoir de nombreux postes avant leur venue à la bibliothéconomie. Ils représentaient, en effet, plus de vingt et une occupations différentes. La majorité, au moment de graduer, étaient âgés de trente ans et plus. C'est ce qui explique le petit nombre de candidats qui sont passés "immédiatement" d'une autre discipline scolaire aux études de bibliothéconomie. Sur les 107 qui ont répondu à la question de leur occupation antérieure, seulement douze étaient étudiants. C'est que la plupart des quatre-vingt-quinze autres étaient déjà employés au moment d'entreprendre leurs études.

Parmi les candidats déjà employés avant de retourner à l'université, vingt-cinq travaillaient dans une bibliothèque. On conçoit l'utilité d'un tel cours pour eux. De plus, vingt et un sont venus du monde de l'enseignement, dont dix-huit se sont orientés vers les bibliothèques d'enseignement, i.e. scolaires, collégiales ou universitaires.

Le tableau suivant résume l'ensemble des occupations exercées par les diplômés avant leur entrée à l'Ecole.

Tableau XI. - Occupation des diplômés avant l'obtention de leur BLS

Nom de l'oc- cupation	Nombre de diplômés
Bibliothécaire, assistant du bibliothécaire, commis de bibliothèque	25
Professeur	21
Commis et/ou secrétaire	12
Etudiant	12
Traducteur	5
Administrateur	3
Comptable	3
Fonctionnaire	3
Acheteur	2
Editeur	2
Journaliste	2
Travailleur social	2
Artiste-chantre	1
Cartographe	1
Chimiste	1
Dessinateur	1
Gérant de magasin	1
Journalier	1
Son propre chef (Avocat)	1
Technicien en électronique	1
Vendeur	1
Aucune occupation particulière	6
N'ont pas répondu	<u>8</u>
Total	115

L'on se rend compte, d'après le tableau XI, de la variété des postes occupés par les diplômés avant l'obtention de leur BLS. Loin d'être limités aux connaissances acquises par leurs seules études antérieures, ils bénéficiaient d'une gamme riche et variée d'expérience professionnelle et humaine.

La demande de bibliothécaires est grande et diversifiée. On se les dispute à tous les niveaux. Or toutes ces institutions, de caractère différent, apprécient fortement - lorsqu'elles ne l'exigent pas - une certaine expérience ou un minimum de connaissance dans les domaines qui leur sont propres, en plus des notions de bibliothéconomie. C'est pourquoi la variété de formation universitaire et la diversité d'expérience professionnelle des diplômés les préparaient à tout genre de bibliothèque.

Premier emploi des diplômés - Genre de bibliothèque

Quels genres de bibliothèques les nouveaux bibliothécaires ont-ils choisis comme siège pour leurs premières armes? Autrement dit, où se portait leur intérêt à la fin du cours? C'est ce qu'on étudiera dans le point suivant.

Sur les 115 diplômés qui ont renvoyé leur questionnaire, onze n'ont pas embrassé la profession de bibliothécaire. Deux n'ont pas indiqué le genre de bibliothèque où ils ont commencé à travailler après leur graduation. Il en restait donc 102, qui se partageaient cinq genres de bibliothèques. Trente-quatre se sont dirigés vers la bibliothèque universitaire ou collégiale; vingt-huit vers les institutions spécialisées; vingt optèrent pour diverses bibliothèques gouvernementales; douze pour la bibliothèque publique ou municipale; tandis

que huit seulement ont embrassé le domaine de la bibliothèque scolaire.

Il est significatif, mais peu surprenant, que la majorité se soient orientés vers la bibliothèque universitaire ou collégiale: peu surprenant, quand on considère que l'université est un centre d'études et de recherches pour les débutants comme pour les initiés; significatif, puisque ce fait indique que les institutions de haut savoir prennent à coeur l'organisation méthodique de leurs collections. Plus une bibliothèque possède de bibliothécaires, mieux elle peut continuer et parachever la formation de ses usagers. Il est donc souhaitable que cette tendance augmente. Il ne faut pas conclure, cependant, que les autres domaines, telles les institutions gouvernementales, spécialisées, scolaires et municipales doivent être négligées. Mais il semble évident, à cause de son caractère essentiellement orienté vers l'enseignement, l'étude et la recherche, que la bibliothèque universitaire et collégiale soit le milieu par excellence d'épanouissement tant pour les bibliothécaires que pour les lecteurs.

Emploi des diplômés en juillet 1965 - Genre de bibliothèque

Il n'est pas rare, cependant, qu'un nouveau bibliothécaire quitte l'institution qui lui a fourni son premier emploi. Bien qu'un certain nombre quittèrent leur premier emploi pour diverses raisons, dans plusieurs cas, l'emploi des diplômés en juillet 1965 était le même que leur premier emploi, tout au moins certains travaillaient-ils encore dans le même genre d'institution. C'est ainsi que trente-six diplômés ont indiqué, comme genre de bibliothèque de

leur emploi en juillet 1965, la bibliothèque universitaire et collégiale, vingt-cinq travaillaient dans une institution spécialisée, seize étaient dans les bibliothèques gouvernementales, neuf dans le domaine scolaire, huit à la bibliothèque publique ou municipale, un dans une bibliothèque d'école normale et un dans une école de bibliothécaires. Un seul indiquait qu'il était alors sans emploi, trois avaient quitté la profession, tandis que deux avaient pris leur retraite. Le tableau XII résume le tout pour le lecteur.

Tableau XII. - Genre de bibliothèques où les diplômés étaient employés lors de leur premier emploi après la graduation et en juillet 1965.

Genre de bibliothèques	Premier emploi: nombre de diplômés	Emploi en juillet 1965: nombre de diplômés
Universitaire et collégiale	34	36
Spécialisée	28	25
Gouvernementale	20	16
Publique ou municipale	12	8
Scolaire	8	9
Ecole normale	0	1
Ecole de bibliothéconomie	0	1

Il y avait donc, au moment où les questionnaires furent renvoyés, très peu de variantes entre les genres de bibliothèques où travaillaient les diplômés lors de leur premier emploi et lors de leur emploi en juillet 1965. Bien que

plusieurs avaient effectué des changements, les proportions restèrent sensiblement les mêmes. Pour fin de comparaison, le lecteur est prié de se reporter au tableau XII qui met en parallèle les nombres de diplômés travaillant dans chaque genre de bibliothèque lors de leur premier emploi et lors de leur emploi en juillet 1965. L'on y constate que les bibliothèques universitaires et collégiales sont demeurées les plus populaires auprès des diplômés de l'Ecole tant au début de leur carrière qu'au moment où ils remplissaient le questionnaire. Il se peut également que dans plusieurs cas le traitement ait influencé leur choix.

Traitement des diplômés

Depuis 1942, les salaires ont connu des augmentations substantielles. La pénurie de personnes qualifiées et la reconnaissance du statut professionnel du bibliothécaire lui ont valu d'importantes hausses de traitement.

Une comparaison entre les premiers salaires des diplômés pourrait sans doute donner une fausse perspective à l'ensemble. Car il fallait considérer que le premier salaire d'un diplômé en 1964 pouvait parfois être trois ou quatre fois supérieur au premier salaire d'un diplômé il y avait vingt ans, sans pour autant que le premier occupât un poste plus important que le candidat diplômé il y a deux décades, tant le traitement des bibliothécaires fut majoré.

La question du revenu, cependant, fut toujours un point délicat. C'est ainsi que trente-deux diplômés ont préféré garder le silence sur leur premier

salaire. Comme on donnera dans le tableau XIII l'ensemble des renseignements sur le sujet, qu'il suffise pour le moment de signaler les quatre groupes les plus nombreux. Vingt-cinq des quatre-vingt-trois diplômés répondant à cette question débutèrent avec un revenu annuel allant de \$4,501 à \$5,000; onze touchaient entre \$5,001 et \$5,500; neuf entre \$4,001. et \$4,500, tandis que huit commencèrent avec un salaire variant de \$2,501. à \$3,000. par année. Il est clair, d'après le traitement connu des nouveaux bibliothécaires aujourd'hui, que ce dernier groupe datait déjà de plusieurs années. Deux personnes ne touchaient aucun salaire. Pour obtenir une vue d'ensemble du traitement initial de ces quatre-vingt-trois personnes, le lecteur est prié de se reporter au tableau XIII qui suit.

Tableau XIII. - Traitement initial des diplômés lors de leur premier emploi comme bibliothécaire

Salaire annuel	Nombre de diplômés
Aucun salaire	2
\$1,001 - 1,500	3
\$1,501 - 2,000	1
\$2,001 - 2,500	1
\$2,501 - 3,000	8
\$3,001 - 3,500	7
\$3,501 - 4,000	4
\$4,001 - 4,500	9
\$4,501 - 5,000	25
\$5,001 - 5,500	11
\$5,501 - 6,000	6
\$6,001 - 6,500	2
\$6,501 - 7,000	1
\$7,001 - 7,500	0
\$7,501 - 8,000	1
\$8,001 - 8,500	0
\$8,501 - 9,000	1
\$9,001 - 9,500	1
N'ont pas répondu	32
Total	115

Comme le révèle le tableau précédent, l'échelle s'étendait de \$1,001-\$1,500 à \$9,001-\$9,500. Même il y a vingt-cinq ans, un salaire annuel de \$1,001 à \$1,500 était faible; de même aujourd'hui, un premier salaire de \$9,000 pour un nouveau diplômé est certainement exceptionnel. Mais les trois plus importants groupes, soit de neuf, vingt-cinq et onze diplômés chacun, s'établissaient sur l'échelle entre \$4,001 et \$5,500 par année. Bien que les

temps aient changé considérablement depuis un quart de siècle, cette échelle conserve sa valeur, car elle révèle une caractéristique importante du diplômé: le premier traitement qu'il a su commander après sa graduation. Elle révèle également deux autres éléments: d'abord l'état de rémunération de la profession il y a deux décades; ensuite le traitement élevé qui pouvait commander un nouveau diplômé en 1965, voire un bibliothécaire qui bénéficiait de plusieurs années d'expérience.

Pour obtenir une idée plus juste de la situation financière actuelle du nouveau diplômé, il faudrait considérer le traitement des gradués de l'année 1963-64. On a signalé antérieurement des premiers salaires variant de \$1,000-\$1,500 à \$9,001-\$9,500 par année. Les diplômés commençant avec les revenus les plus bas étaient évidemment les ouvriers de la première heure. D'autre part, les salaires les plus élevés pour les premiers postes occupés par les gradués de l'Ecole étaient le fait des diplômés des dernières années. Ceux-ci, sans bénéficier d'une grande expérience, touchaient néanmoins un traitement plus considérable. Le salaire le plus élevé qu'ait perçu un diplômé de l'Ecole pour son premier emploi comme bibliothécaire fut alloué à un étudiant graduant après 1960. Il obtint immédiatement entre \$9,001 et \$9,500 par année. Il faut expliquer qu'il jouissait déjà de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement et qu'il retournait dans le même domaine, c'est-à-dire qu'il était embauché à titre de professeur-bibliothécaire.

Quant aux vingt diplômés de l'année universitaire 1963-64, qui répondirent au questionnaire, ils n'indiquèrent pas tellement d'écart dans l'échelle des traitements. Ils touchaient presque tous entre \$4,500 et \$6,000 par année. Trois d'entre eux commandèrent un traitement initial de \$4,501 à \$5,000; six de \$5,001 à \$5,500; deux de \$5,501 et \$6,000; un de \$6,001 à \$6,500 et un dernier se vit allouer entre \$8,501 et \$9,000. Une personne, ne travaillant qu'à temps partiel, indiquait son revenu comme étant \$3,000 par année. Deux diplômés n'ont pas répondu à la question; deux ont indiqué qu'ils étaient religieux et ne touchaient aucun salaire. Les deux autres étaient sans emploi.

La plupart des gradués de l'année universitaire 1963-64 commandèrent donc un traitement initial variant de \$5,000 à \$6,000. Un tel revenu n'indiquait pas pour autant un poste de commande. Mais il n'est pas habituel non plus qu'un nouveau diplômé accède immédiatement à un poste-claf. Ceci au contraire est habituellement réservé aux bibliothécaires qui ont acquis une certaine expérience. Cependant il indique que le diplômé moyen de l'Ecole s'était situé avantageusement dans la profession et commandait un traitement comparable à celui des diplômés des autres écoles. Expérience faite, nombre des diplômés de l'Ecole sont parvenus à des postes de commande.

L'on indiquait plus haut la rémunération lors du premier emploi dans une bibliothèque après la graduation. L'échelle variait considérablement, suivant que ce premier salaire remontait à plusieurs années ou qu'il était le fait des années plus prospères que l'on connaît présentement. Mais contrairement aux

premiers diplômés qui ont indiqué les premiers salaires les plus bas, se sont, logiquement, ces mêmes premiers diplômés qui, en raison de leur expérience, commandaient les traitements les plus élevés en 1965.

L'échelle du traitement s'étendait, en juillet 1965, de \$4,001-\$4,500 à \$10,501-\$11,000. Les années 1942 à 1959 ont fourni quelques cinquante et un diplômés dont trente et un ont répondu au questionnaire. Durant les cinq ans de 1960 à 1964, 123 candidats reçurent leur diplôme de l'Ecole, dont quatre-vingt-trois renvoyèrent leur questionnaire. Une personne n'indiqua pas la date de sa graduation. Il n'était donc pas surprenant que la plupart des répondants se soient situés dans les cadres moyens de traitement, c'est-à-dire entre \$5,001 et \$7,000 par année. Le tableau XIV qui suit donne une vue d'ensemble du traitement des diplômés qui ont révélé le traitement qu'ils touchaient en juillet 1965.

Tableau XIV. - Traitement des diplômés en juillet 1965

Salaire annuel	Nombre de diplômés
\$4,001 - \$4,500	1
\$4,501 - \$5,000	5
\$5,001 - \$5,500	16
\$5,501 - \$6,000	17
\$6,001 - \$6,500	12
\$6,501 - \$7,000	9
\$7,001 - \$7,500	4
\$7,501 - \$8,000	2
\$8,001 - \$8,500	1
\$8,501 - \$9,000	1
\$9,001 - \$9,500	7
\$9,501 - \$10,000	0
\$10,001 - \$10,500	1
\$10,501 - \$11,000	1
N'ont pas indiqué de salaire	38

Si l'on considère un traitement allant jusqu'à \$7,000 par année comme étant un revenu moyen, conforme à l'équilibre de l'économie actuelle et de la profession en général au Canada, l'on constate que dix-sept des soixante-seize diplômés, qui ont indiqué leur salaire en juillet 1965, touchaient un revenu supérieur à la moyenne, allant même jusqu'à \$10,000 et plus par année. Quatre d'entre eux, en effet, touchaient entre \$7,001 à \$7,500 par année; deux entre \$7,501 et \$8,000; deux autres avaient atteint respectivement les niveaux de \$8,001-\$8,500 et \$8,501-\$9,000; tandis que sept avaient un revenu annuel variant de \$9,001 à \$9,500; enfin deux ont indiqué qu'on leur versait

respectivement entre \$10,001 et \$10,500, et \$10,501 et \$11,000 par année. Au moins onze personnes ont donc indiqué qu'elles recevaient un traitement supérieur à \$8,000 par année. Il est à noter que ces diplômés étaient tous bibliothécaires. Car sur les trente-huit personnes qui n'ont pas répondu à cette question, certaines occupaient des postes très bien rémunérés hors de la bibliothéconomie. Des trente-huit gradués qui n'ont pas indiqué leur traitement en juillet 1965, quatre ont déclaré qu'ils étaient sans emploi, quatre étaient des religieux sans solde, six étaient retirés et vingt-quatre n'ont rien indiqué.

En somme, le diplômé de l'Ecole commandait habituellement un traitement initial comparable à celui des gradués des autres écoles de bibliothécaires. Non seulement pouvait-il espérer arriver aux postes de commande, mais il y accéda en fait, si l'on en juge d'après l'échelle souvent élevée des salaires au moment où ils renvoyèrent leur questionnaire. Car ce sont habituellement les postes les plus hauts, exigeant plus de compétence et de responsabilité, qui commandent les meilleurs traitements. Bien que la plupart des étudiants de l'Ecole aient gradué de 1960 à 1964 et partant ne possédaient que quelques années d'expérience, il y en eut cependant dix-sept des soixante-dix-sept qui ont répondu à la question du revenu touché en juillet 1965 qui percevaient plus de \$7,000 par année. De ce nombre, sept, commandaient un traitement supérieur à \$8,500. Bien que le traitement paraissait insuffisant dans certains cas six sur soixante-dix-sept indiquèrent qu'ils touchaient moins que

\$5,001 par année - la plupart commandaient plus que \$5,000 par année. C'est donc dire que les diplômés de l'Ecole se sont situés avantageusement dans la profession.

Obtention du premier emploi

Il y a cinq écoles de bibliothécaires au Canada. L'Université d'Ottawa en possède une, qui n'est pas parmi les plus grandes. Il appert que plus une institution de ce genre est reconnue, plus ses diplômés sont recherchés par les employeurs. A cause, cependant, de la confessionnalité de l'Université jusqu'en 1965, l'Ecole se vit privée des argents nécessaires qui lui auraient permis d'être officiellement reconnue par la ALA. Le système d'octrois provinciaux en Ontario ne lui permettait pas, en effet, de recevoir les sommes que d'autres universités touchaient du fait qu'elles n'étaient pas confessionnelles.

Il n'y eut cependant qu'un nombre restreint de diplômés qui déclarèrent avoir eu de la difficulté à trouver leur premier emploi comme bibliothécaire. D'abord, quinze d'entre eux n'ont pas répondu à la question, à savoir s'ils avaient eu de la difficulté à obtenir leur premier emploi comme bibliothécaire après la graduation. De ces quinze diplômés, huit n'avaient pas embrassé la profession. Le problème ne se posait donc pas pour eux.

L'ensemble des autres diplômés n'ont pas indiqué qu'ils avaient connu de difficulté importante eu égard à l'obtention de leur premier poste après la graduation. Des 100 diplômés qui répondirent à cette question,

soixante-dix-huit indiquèrent qu'ils n'avaient pas éprouvé de difficulté à trouver un emploi dans une bibliothèque après l'obtention de leur ELS. Bien que la plupart se contentèrent de répondre par un simple "non" à la question de "difficulté", quelques-uns ont donné une courte explication. C'est ainsi qu'on alléguait en sa faveur le bilinguisme ou le fait qu'on était déjà employé par une bibliothèque avant de poursuivre son cours et qu'on y retournait après la graduation. C'est donc signifier que la majorité des diplômés de l'Ecole ont réussi sans difficulté à obtenir leur premier emploi.

Il y eut, cependant, certains cas qui éprouvèrent de la difficulté à s'assurer leur premier emploi. Vingt-deux ont indiqué qu'ils avaient connu ce problème. Ce nombre était relativement bas comparativement aux soixante-dix-huit diplômés qui ne connurent pas de difficultés. Mais il semble objectivement haut si l'on considère le grand besoin de bibliothécaires et les qualifications des diplômés de l'Ecole. Dans ces cas, le questionnaire demandait quelques explications.

Il faut mettre en tête de liste le grief clef, signalé par douze répondants: l'absence de reconnaissance officielle de l'Ecole par la American Library Association. A de nombreuses reprises, les employeurs exigeaient un diplôme d'une école accréditée par la ALA. Tantôt l'on acceptait néanmoins le diplômé d'Ottawa, mais en ne lui reconnaissant qu'un certificat de compétence "C". Outre le traitement inférieur que ces bibliothécaires devaient accepter, il y avait aussi l'humiliation de se sentir montré du doigt. Cette attitude des

employeurs s'est rencontrée en particulier dans les bibliothèques publiques, les collèges et les universités de l'Ontario. Un des diplômés, en fait, ne fut accepté dans une bibliothèque de collège, qui exigeait la reconnaissance officielle, que parce qu'il était lui-même un ancien de cette institution.

Cette attitude, cependant, pouvait s'expliquer dans le cas des bibliothèques publiques de l'Ontario. Ces institutions recevaient des octrois provinciaux basés sur le nombre de diplômés "reconnus" qu'elles employaient. Si donc la bibliothèque retenait les services de diplômés venus d'écoles "non reconnues officiellement", ses octrois étaient moins élevés.

Mais que des collèges et des universités refusent de les employer parce que l'Ecole n'était pas officiellement reconnue par une association américaine, semblait être une erreur coûteuse. Il y avait, en effet, une grande pénurie de bibliothécaires et l'on semblait vouloir s'obstiner, dans certains milieux, à s'en tenir à des critères, bons en soi, mais qui devraient être plus souples.

Certains cas ont prouvé que des diplômés de l'Ecole avaient dû commencer à un échelon inférieur. Ce, à cause du manque d'accréditation de l'Ecole. Mais nombre d'entre eux ont accédé, quelques mois plus tard, à des postes de bibliothécaires, précisément parce que leur employeur se rendait compte que leur formation se comparait avantageusement à celle de leurs confrères sortis d'écoles reconnues.

Plusieurs diplômés qui ont répondu avoir éprouvé de la difficulté à trouver leur premier emploi après la graduation ont fortement recommandé que tout soit fait, qui fût humainement possible, pour que l'Ecole fût officiellement reconnue le plus tôt possible. Quant aux efforts en ce sens, ceux qui maintiennent contact avec leur Alma mater savent combien d'énergie l'Ecole déploie à cette fin.

L'on signala également à quelques reprises certaines formes de discrimination raciale. Certains ont ressentis une nette opposition envers les personnes d'origine européenne. Ce n'est pas l'intention de l'auteur de fustiger ses concitoyens de langue anglaise, pour qui il a beaucoup d'estime, mais il fut précisé par un diplômé d'origine européenne qu'il connut une vive opposition de la part des Canadien-anglais, tandis que lui-même et d'autres anciens de l'Ecole reçurent un chaleureux accueil aux Etats-Unis.

Cette attitude sans doute n'était générale ni de la part de tous les Canadiens-anglais, ni envers tous les diplômés d'origine européenne. D'aucuns cependant ont suggéré qu'il semblait y avoir eu de l'antagonisme vis-à-vis leur nationalité. Certains diplômés d'origine ukrainienne ont signalé ce fait.

Un ancien indiquait que préférence fut accordée aux candidats de langue anglaise.

Mais un autre diplômé, de langue anglaise, révélait qu'il se buta contre une opposition systématique dans sa propre ville natale, qui était presque entièrement d'expression anglaise. Il déplorait les refus constants qu'il

essuya dans les différentes bibliothèques, surtout publiques. Un bureau de placement de l'endroit lui aurait même déclaré que la ville était "remplie" de bibliothécaires "qualifiés" qui devaient travailler à d'autres emplois, parce qu'il n'y avait pas de postes de bibliothécaires disponibles. Il quitta le Canada pour les Etats-Unis où il fut accueilli avec empressement.

Quant aux autres difficultés éprouvées par les diplômés dans leur quête d'un premier emploi, elles étaient surtout de nature personnelle. Telle cette personne qui avait travaillé de nombreuses années pour la Commission du service civil avant d'entreprendre son cours, accumulant ainsi un imposant fonds de pension. Or à la fin de son cours, le gouvernement entrait dans une période dite d'austérité économique. Elle voulait absolument revenir dans une bibliothèque gouvernementale, à un moment où l'on n'embauchait presque pas de bibliothécaires. Dans ce cas, la difficulté relevait des deux partis: l'un offrait peu d'emploi, l'autre voulait à tout prix un poste au gouvernement fédéral. Une personne échoua à l'examen de l'employeur. Une autre obtint un poste à Ottawa, mais dut déménager peu après dans une municipalité sans bibliothèque. Encore une autre, ne pouvant obtenir les postes convoités à Ottawa, se montra désintéressée des offres qu'on lui faisait ailleurs. Enfin un nouveau diplômé indiquait que son manque d'expérience lui ferma plusieurs portes.

Comme on le voit, outre les deux premières difficultés mentionnées, c'est-à-dire l'absence de reconnaissance officielle de l'Ecole et une certaine incompréhension sociale, la plupart des griefs étaient personnels et ne

révélèrent pas de situations réservées aux seuls bibliothécaires. De sorte qu'on peut affirmer que les diplômés de l'Ecole n'ont pas rencontré beaucoup d'obstacles qui pouvaient être attribués à leur formation professionnelle ou au fait que l'Ecole ne jouissait pas, au moment de leur quête d'un emploi, de l'accréditation par la American Library Association. Quant à ceux qui connurent quelque problème à ce sujet, les difficultés, bien qu'importantes dans certains cas, furent peu nombreuses.

Il serait cependant souhaitable que l'Ecole fût accréditée le plus tôt possible, afin d'éliminer ce spectre toujours susceptible de causer quelque embarras. Dans la plupart des cas, la valeur des diplômés fut mise en évidence par leur rendement au travail. Ainsi un grand nombre d'entre eux suppléèrent à leur formation professionnelle proprement dite par leur connaissance des langues.

Usage des langues dans l'exercice des fonctions

Il fut question, au chapitre premier, des langues connues par les diplômés. L'on établit, en effet, que les gradués unilingues étaient minoritaires et que le bilinguisme concernant les deux langues officielles du Canada était le fait d'un grand nombre. Or l'utilité du français et de l'anglais dans l'exercice de leurs fonctions fit précisément l'objet de certaines questions.

Le français et l'anglais

La plupart des diplômés exerçaient leur profession au Canada. La connaissance de l'anglais et du français devait donc s'avérer un élément fort utile dans leur cas. Concernant l'utilité de ces deux langues dans l'exercice de leurs fonctions, neuf diplômés se sont abstenus de tout commentaire. Ce groupe comportait principalement des diplômés à leur retraite ou qui avaient quitté la profession.

Il en restait donc 106 qui ont signifié que la connaissance de l'anglais et du français leur était essentielle, très utile, utile ou pas nécessaire. Trente-sept d'entre eux, soit 34.9%, ont indiqué que la connaissance de ces deux langues était essentielle dans leur travail; pour trente, soit 28.3%, elle était très utile; vingt-trois, ou 21.69%, l'ont trouvé utile; tandis que seize ont répondu que cette connaissance ne leur était pas nécessaire. C'est donc dire que quatre-vingt diplômés, soit 75.46%, utilisaient et l'anglais et le français dans leur travail. Or si l'on considère ceux qui ont indiqué qu'ils écrivaient, lisaient et/ou parlaient ces deux langues, l'on constate que les diplômés de l'Ecole étaient, pour la plupart, prêts à faire face à cette obligation.

Depuis la Confédération, l'anglais et le français sont langues officielles au Canada. Cet aspect de notre vie nationale est si important que le gouvernement fédéral a même institué une commission royale d'enquête qui étudie actuellement les implications de cette dualité. Historiquement, il est

démontré que l'Université d'Ottawa a toujours adhéré au bilinguisme; et les diplômés de son Ecole de bibliothécaires ont confirmé cette caractéristique. Puisque soixante-sept des 106 diplômés qui ont répondu à cette question ont indiqué que la connaissance de l'anglais et du français était essentielle ou très utile dans l'exercice de leurs fonctions, il est évident que les connaissances linguistiques de nombreux anciens se sont avérées d'une grande utilité.

Langues autres que le
français et l'anglais

Si les distances ont été abolies d'un pays à l'autre, voire entre les continents, grâce aux réseaux de communications, il faut bien se rendre compte que les peuples ont de plus en plus tendance à connaître les langues les uns des autres. C'est ainsi que les diplômés de l'Ecole se sont distingués non seulement par le bilinguisme, mais aussi par le fait que plusieurs étaient polyglottes.

Le chapitre premier de la présente étude indiquait que les anciens de l'Ecole connaissaient vingt-neuf langues différentes. Mais devaient-ils faire appel à toutes ces langues dans l'exercice de leurs fonctions? C'est ce que voulait mettre en évidence la question III, 4b: "Dans l'exercice de vos fonctions, devez-vous employer des langues autres que le français et l'anglais? Si oui, spécifiez." Certains ont répondu négativement. D'autres ont répondu positivement, mais sans spécifier les langues employées. Enfin plusieurs ont indiqué, outre ces deux langues, celles qu'ils devaient utiliser dans leur travail. Vingt-huit se servaient de l'allemand, vingt et un du russe, quinze de

l'espagnol, sept de l'italien, six du polonais et des langues slaves, cinq de l'ukrainien, trois du latin, deux du grec, le japonais et le portugais, un du tchèque et des langues scandinaves. Si l'on se reporte au tableau V du chapitre premier l'on constate que toutes ces langues, sauf les langues scandinaves, étaient connues par des diplômés. Mais un seul d'entre eux a indiqué qu'il devait parfois employer les langues scandinaves. C'est donc dire que les diplômés de l'Ecole étaient prêts à faire face à cette exigence. Or la connaissance des langues ne relève pas du domaine propre à la bibliothéconomie. Si elle se trouve chez un candidat, elle dépend entièrement de sa formation et de sa compétence personnelles.

Heureusement pour les diplômés, malheureusement pour les employeurs, de nombreux bibliothécaires compétents quittent un emploi pour un autre. L'on verra, dans les paragraphes qui suivront, combien de ces départs les diplômés de l'Ecole ont effectués et les motifs qu'ils ont allégués.

Nombre de bibliothèques où les diplômés
furent employés après leur graduation

Il est des professions où les nouveaux praticiens peuvent travailler à leur propre compte immédiatement, telles le génie, la médecine, le barreau, le notariat, l'architecture et autres. Il n'en est cependant pas ainsi de la bibliothéconomie. De ce fait, il ne peut être surprenant que plusieurs diplômés changent d'emploi, voire d'employeurs. Mais ni le fait de rester avec un même employeur, ni le fait d'en servir plusieurs n'indiquent nécessairement ou de la

stabilité ou de l'instabilité. Plusieurs raisons excellentes peuvent motiver la permanence auprès d'un même employeur ou la mobilité d'emploi au service de diverses institutions.

Dans le cas des diplômés de l'Ecole, il semblerait qu'il y ait eu une remarquable stabilité d'emploi. Quinze d'entre eux se sont abstenus de répondre à cette question. Mais de ce nombre, la plupart n'avaient pas embrassé la profession ou n'étaient pas employés au moment de répondre. La question ne s'appliquait donc pas dans la majorité de ces cas.

Parmi les 100 autres, certains ont indiqué qu'ils avaient été employés dans quatre institutions différentes depuis leur graduation. Mais la plupart, soit soixante-trois, indiquèrent qu'ils n'avaient fait aucun changement de bibliothèque. Vingt-quatre furent employés dans 2 bibliothèques, dix dans 3 et trois autres dans 4 institutions différentes.

Il semblerait, d'après ces données, que les diplômés de l'Ecole fussent passablement stables dans leur emploi. Cent personnes n'effectuèrent que cinquante-trois changements de bibliothèques, en vingt-deux ans. Nombre de leurs confrères, cependant, ont effectué des changements pour plus de vingt raisons différentes.

Raisons des changements d'institution

Trente-sept personnes ont changé de lieu d'emploi depuis leur graduation. Comme il fut suggéré plus haut, ce fait n'est pas pour autant révélateur ni d'instabilité, ni de progression certaine. Dans la plupart des cas, cependant,

ces mutations furent réalisées en vue d'un meilleur poste.

Deux facteurs principaux, connexes - voire découlant l'un de l'autre - furent cités le plus souvent comme causes de changement. D'abord, treize gradués ont indiqué qu'ils avaient changé d'institution pour accepter des promotions. Huit ont fait le changement pour obtenir un meilleur revenu. En fait, l'obtention d'une promotion signifie habituellement une hausse de traitement. Ces deux raisons étaient donc intimement liées, bien qu'une augmentation de salaire n'indiquât pas toujours une promotion. Un bibliothécaire affecté à un poste pouvait accepter de remplir la même fonction ailleurs, mais pour un traitement supérieur. Dans le cas de la promotion, cependant, il y a presque toujours majoration de salaire. C'est donc dire que les raisons les plus fréquemment citées touchaient à l'obtention d'une meilleure position, soit par le poste occupé, soit par le traitement, soit par ces deux facteurs combinés.

La plupart des autres motifs de changements ne furent mentionnés que par quelques anciens. Six diplômés ont changé pour obtenir de meilleures conditions de travail, comprenant les avantages habituels, c'est-à-dire: heures de travail, congé de maladie, vacances, fonds de pension, locaux, sympathie des directeurs et autres. Nombre de ces bibliothécaires, en effet, ne bénéficiaient de guère plus de considération que les commis. Il s'avérait donc nécessaire, dans certains cas, de changer d'institution afin d'intégrer des cadres où l'on fût situé convenablement.

Quatre autres ont dû quitter leur emploi pour des raisons qui échappaient à leur contrôle. Deux avaient terminé le travail pour lequel on les avait employés. Un autre dut céder sa place à un nouveau bibliothécaire venu d'une école "accréditée". Enfin un dernier fut remercié de ses services lorsqu'un changement d'administration occasionna un changement de politique interne à la bibliothèque. L'on donna encore plusieurs raisons pour avoir changé d'institutions. Le lecteur est prié de consulter le tableau suivant qui donne un aperçu général des motifs pour lesquels trente-sept diplômés sur 100 ont changé de bibliothèques après leur graduation.

Tableau XV. - Motifs pour lesquels trente-sept diplômés sur 100 ont changé de bibliothèques après leur graduation

Motif	Nombre de diplômés
Promotion	13
Meilleur traitement	8
Meilleures conditions de travail	6
Avaient complété le travail demandé	2
Changement de résidence	2
Conflit de personnalité	2
Désir de se perfectionner d'avantage et acquérir une expérience plus diversifiée	2
Changement d'administration, changement de politique interne	1
Désirait plus d'initiative personnelle	1
Distance trop longue pour se rendre au travail	1
Envoyé dans un autre pays pour fonder une bibliothèque et former le personnel	1
Famille vivait hors de la ville	1
Mariage	1
Mécontent de l'organisation de la bibliothèque	1
Obtint mieux à cause de ses connaissances de langues	1
Promesses de promotion non concrétisées	1
Raisons personnelles	1
Rapatriment	1
Se sentait montré du doigt parce que venu d'une école non accréditée	1
Suivre le mari employé dans une autre ville	1
Trop de travail de bureau	1
Venue d'un bibliothécaire d'une école accréditée	1

Cette partie de la thèse indique une forte stabilité d'emploi chez les diplômés. Soixante-trois pour cent n'effectuèrent aucun changement d'employeur

depuis leur graduation. Répartis sur la période de 22 ans couverte par la présente étude, ces chiffres ne donnaient qu'une moyenne de 0.53 changement d'employeur par diplômé. Plusieurs ont accepté des postes ailleurs pour accéder à des positions plus importantes; un grand nombre a su gravir les échelons à l'intérieur de la même institution. Tel est d'ailleurs l'objet du point suivant, qui étudiera les promotions dont ont bénéficié les diplômés.

Promotions obtenues par les diplômés

Il fut question dans les pages précédentes de la rémunération élevée de plusieurs diplômés et des changements d'employeurs. Or ces revenus indiquaient souvent, des postes relativement importants. A la question, cependant, d'énumérer leurs différentes promotions, un grand nombre s'est abstenu de répondre, bien que dans plusieurs cas l'importance du revenu et les années d'expérience laissent clairement entendre qu'il y avait eu progression. Soixante-quatre gradués, en effet, n'ont pas répondu à cette question, tandis que quinze autres indiquaient qu'ils n'avaient pas encore eu de promotion. La plupart de ces derniers étaient des nouveaux diplômés. Quant au premier groupe, il comportait nombre d'anciens qui n'avaient pas embrassé la profession de bibliothécaire ou s'en était retirée.

Il restait donc trente-six bibliothécaires qui ont indiqué avoir bénéficié de promotions. Qu'il suffise d'indiquer ici que neuf d'entre eux étaient passés de bibliothécaire 1 à 2; sept de bibliothécaire 1 à 3; un autre de bibliothécaire 1 à 4; et enfin l'un d'entre bibliothécaire 1 à 5. Quant aux autres, plusieurs

passèrent de postes inférieurs à des postes de commande, qui ne comportaient pas de numérotation (i.e. de 1 à 6 ou 7, comme c'est le cas dans les différentes fonctions publiques.) Le tableau suivant donne un aperçu des promotions de ces trente-six diplômés.

Tableau XVI. - Promotions de trente-six diplômés qui les ont indiquées.

Description de la promotion	Nombre de diplômés
Bibliothécaire 1 à 2	9
Bibliothécaire 1 à 3	7
Assistant du bibliothécaire à bibliothécaire en charge	2
Catalogueur 1 à catalogueur en chef	2
Bibliothécaire 1 à 4	1
Bibliothécaire 1 à 5	1
Bibliothécaire 2 à 3	1
Bibliothécaire de petite bibliothèque à bibliothécaire de référence d'université	1
Bibliothécaire 1 à bibliothécaire d'un système régional	1
Bibliothécaire de petite bibliothèque de faculté à bibliothécaire d'école normale	1
Bibliothécaire à temps partiel à directeur de bibliothèque de collège	1
Bibliothécaire général à chef de bibliothèque de collège	1
Bibliothécaire général à assistant du bibliothécaire d'une grosse université	1
Bibliothécaire pour enfants à chef des services techniques	1
Catalogueur 1 à chef des services de bibliothèque d'un réseau scolaire	1
Catalogueur à bibliothécaire de langues slaves dans une université	1
Catalogueur 1 à directeur de bibliothèque publique	1
Catalogueur à directeur des services techniques	1
Catalogueur de publications russes à directeur de la section slave de la bibliothèque	1
Chef de bibliothèque publique à chef de bibliothèque spécialisée ..	1
Total ..	36

Si l'on ne s'en tient qu'aux réponses des gradués, l'on serait tenté de conclure que leur progrès ne fut pas aussi important qu'on ne l'aurait désiré. Mais il faut considérer que seulement quinze diplômés ont indiqué qu'ils n'avaient pas bénéficié de promotion au moment de répondre au questionnaire. D'autre part, parmi les soixante-quatre qui ne répondirent pas à la question, exclusion faite des personnes retraitées ou qui n'ont pas embrassé la profession, plusieurs avaient déjà écrit qu'ils touchaient un traitement passablement élevé, indiquant qu'ils occupaient des postes d'importance. De toute façon, une conclusion ferme dans ce domaine, bien qu'elle serait intéressante, n'est pas possible en raison du manque d'information sur le sujet.

En effet, les diplômés qui ont répondu à la question, indiquant une ou des promotions, ne représentaient que 31.3% des 115 diplômés qui renvoyèrent leur questionnaire. Comme l'indique le tableau XVI, les deux séries de promotions les plus souvent mentionnées furent de bibliothécaire 1 à 2 et de bibliothécaire 1 à 3. Les postes de bibliothécaires 2 et 3 ne pouvaient être considérés comme des postes exceptionnellement élevés. Il y avait cependant au moins deux raisons probables pour cet état de choses. D'abord la plupart des diplômés de l'Ecole ont gradué depuis les derniers cinq ans. Bien que certains soient arrivés rapidement à des postes de commande, la majorité en étaient encore à leurs premières armes. D'autre part, les postes de bibliothécaire 4 et plus étaient rares dans la fonction publique, de sorte que des centaines de personnes, même avec plusieurs années d'expérience, voyaient leur poste plafonné à

celui de bibliothécaire 3. C'est d'ailleurs ce qui explique, en partie, le départ de plusieurs d'entre eux de la fonction publique. Plusieurs sont néanmoins passés à des postes de commande. Tel est l'objet du point suivant qui se propose d'étudier le titre officiel des postes occupés en juillet 1965.

Titres officiels des postes occupés
en juillet 1965 par les diplômés

Les postes différents dans une même bibliothèque, voire dans tout le réseau des bibliothèques, sont si nombreux qu'ils permettent une grande diversité d'activité et de plus en plus de spécialisation. Ce sont tous les services offerts par une bibliothèque qui en font la valeur. De sorte qu'il n'est pas nécessaire d'être à la tête d'une bibliothèque pour remplir un rôle essentiel dans son bon fonctionnement. Bien que le directeur de l'entreprise en soit le cerveau, il est néanmoins indispensable qu'il puisse compter sur la compétence de ses subalternes, dont les chefs de service.

Dix personnes n'ont pas répondu à la question du titre officiel de leur poste au moment de recevoir le questionnaire, tandis que douze ont indiqué qu'elles étaient sans emploi. C'est donc dire que quatre-vingt-treize diplômés, soit 80.86%, ont répondu à cette question.

L'on indiqua trente et un postes différents, parfois cependant avec plus ou moins de clarté. Ainsi, celui qui écrivait qu'il était chef de service pouvait aussi bien être directeur du catalogage, de la référence ou des services techniques que du département de l'achat ou du service des enfants.

Quatre postes furent signalés le plus souvent. Dix-neuf étaient directeurs ou bibliothécaires en chef; dix-sept catalogueurs; douze bibliothécaires généraux; enfin neuf étaient les assistants immédiats du directeur. Il est significatif que le plus grand nombre occupant un poste du même titre fussent directeur de leur bibliothèque. L'on ne pouvait fournir des chiffres pour les diplômés qui n'ont pas répondu au questionnaire, mais si la proportion était la même, c'est-à-dire 20.43% des quatre-vingt-treize diplômés qui ont répondu à cette question, l'on pourrait encore ajouter au moins une dizaine de diplômés à la tête de leur bibliothèque. Quant aux autres postes, le lecteur est prié de se reporter au tableau suivant pour en obtenir une vue d'ensemble.

Tableau XVII. - Titre officiel des postes de bibliothécaires occupés par quatre-vingt-treize diplômés sur 115 en juillet 1965

Titre du poste	Nombre de diplômés
Bibliothécaire en chef	19
Catalogueur	17
Bibliothécaire général	12
Assistant du directeur de la bibliothèque	9
Bibliothécaire de référence	5
Assistant du préposé aux prêts	2
Bibliothécaire médical	2
Bibliothécaire 3	2
Préposé au prêt entre bibliothèques	2
Préposé aux publications gouvernementales	2
Assistant du catalogueur	1
Assistant du chef de succursale	1
Assistant du préposé aux achats	1
Bibliographe	1
Bibliothécaire de référence junior	1
Bibliothécaire régional	1
Catalogueur de livres en langues étrangères	1
Catalogueur junior	1
Chef de service	1
Directeur de bibliothèques scolaires	1
Directeur de succursale	1
Directeur de la référence	1
Directeur des services techniques	1
Directeur du catalogage	1
Directeur du prêt et de la référence	1
Officier technique trois	1
Préposé aux périodiques	1
Préposé aux prêts	1
Préposé aux publications slaves	1
Professeur de bibliothéconomie	1
Professeur-bibliothécaire	1

Comme l'indique ce tableau, les postes de bibliothécaires étaient à la fois nombreux et variés. Les diplômés en occupaient trente et un, dont plusieurs postes de direction. Si l'on considère que la majorité des anciens de l'Ecole furent diplômés dans les cinq dernières années, il semblerait qu'ils aient connu un avancement professionnel constant et rapide, en dépit de certaines difficultés, telle l'absence de reconnaissance officielle de l'Ecole par la American Library Association. Qui plus est, la majorité de diplômés ont obtenu un emploi qui leur procurât la satisfaction désirée, comme en témoigne le point suivant.

Satisfaction des diplômés dans leur emploi

A la question de la satisfaction qu'ils éprouvaient dans l'exercice de leurs fonctions, seize se sont abstenus de répondre, dont certains ne pratiquaient pas la profession de bibliothécaire. De plus, huit étaient sans emploi, soit par chômage, soit - dans six cas - parce qu'ils avaient quitté la profession, pour cause de retraite, de maternité, et autres.

Il restait donc quatre-vingt-onze gradués qui se sont déclarés satisfaits, insatisfaits ou partiellement satisfaits de leur occupation.

Le groupe le plus important, soit soixante-neuf personnes, a déclaré trouver la satisfaction désirée dans l'exercice de ses fonctions. Quelques-uns seulement ont ajouté quelque commentaire, tel le plaisir de travailler auprès de la jeunesse, de faire office d'éducateur, etc. Mais le point important fut que la majorité avaient un emploi qui leur plaît, par opposition à une faible

proportion qui semblait travailler plutôt par contrainte.

Il n'y eût, en effet, que neuf diplômés qui n'obtenaient pas la satisfaction désirée de l'exercice de leurs fonctions. Ici la réponse fut plutôt sèche: "non", Mais on alléguait trop de tâches de bureau, l'insatisfaction à ne pouvoir répondre adéquatement aux questions envoyées par lettre. Un autre diplômé était mécontent du fait que sa demande de mutation à un autre département restât lettre morte... Enfin un quatrième gradué présenta un grief vraiment sérieux. Directeur d'une bibliothèque de collège, il devait s'occuper de presque tout le travail de la bibliothèque, être titulaire d'une classe, faire de la surveillance d'élèves, et, à l'occasion, s'adonner à d'autres tâches que lui assignaient ses supérieurs. Ce bibliothécaire n'était pas satisfait de sa situation, parce qu'il ne pouvait s'adonner entièrement à son travail de bibliothécaire, voire qu'il devait en escamoter une bonne part.

Un troisième groupe s'est dit seulement partiellement satisfait. Treize diplômés étaient de ce nombre. L'on évoqua les causes suivantes:

1. Trop de travail de bureau; pas assez de responsabilité;
2. Pas assez de travail de référence et de recherche;
3. N'aimait pas la ville où se trouvait la bibliothèque;
4. Préférerait enseigner et s'occuper à temps partiel de la bibliothèque;
5. Devait subir beaucoup d'ingérence de la part des autorités municipales;
6. Conflit de personnalité entre le diplômé et le directeur de la bibliothèque;

7. Ne trouvait pas que la catalogage offrait assez de variété;
8. Manquait sérieusement d'équipement dû à des restrictions gouvernementales.

Ces huit griefs, certainement, étaient de nature à diminuer la satisfaction recherchée. C'est pourquoi, sans répondre par un "non" catégorique, comme ce fut le cas de certains de leurs confrères, ces treize diplômés ont déclaré que leur satisfaction n'était que partielle. L'on ne saurait leur en tenir grief. Au contraire, il semble bien remarquable que, malgré des obstacles parfois importants, ils aient néanmoins éprouvé de la satisfaction, sans se laisser subjuguer par certaines difficultés inévitables quand on travaille en société.

Il serait souhaitable, cependant, qu'on accordât plus de compréhension aux problèmes des bibliothèques, non seulement pour augmenter le rendement et le service aux usagers, mais aussi pour créer davantage un climat de satisfaction au sein du personnel. Il est notoire, d'ailleurs, qu'une personne satisfaite accomplit plus et mieux. Il serait même souhaitable que les autorités des bibliothèques - conseils municipaux, conseils d'administration, et autres - favorisent le perfectionnement des employés de la bibliothèque.

Encouragement à poursuivre des études supérieures

L'on a voulu savoir, lorsque ce projet de thèse fut présenté, dans quelle mesure les diplômés de l'Ecole avaient été encouragés à poursuivre des études supérieures. Trente diplômés n'ont pas répondu à cette question, soit qu'ils

pratiquaient une autre profession, qu'ils étaient retirés ou pour toute autre raison qu'ils n'ont pas divulguée.

La majorité, cependant, soit cinquante-deux des quatre-vingt-cinq gradués qui ont répondu à la question, signifièrent qu'on ne les avait pas encouragés à poursuivre des études supérieures. Ceci n'impliquait pas qu'on avait tenté de les dissuader. Mais ces réponses semblaient indiquer une certaine indifférence de la part de leur milieu, vis-à-vis le perfectionnement personnel. Il n'est pas suggéré, non plus, que ces diplômés n'ont pas entrepris et terminé d'autres études. Mais ce fait dénote qu'on a manqué de zèle et d'enthousiasme à l'égard de ces bibliothécaires et de la profession en général.

Quant aux trente-trois autres diplômés, ils affirmèrent qu'on les avait encouragés à poursuivre des études supérieures. Si plusieurs n'ont pas indiqué comment on les avait secondés, leurs confrères, ont cependant énuméré vingt-six façons différentes auxquelles on eut recours pour les enciter à l'étude. Il serait trop long d'énumérer ici tous ces encouragements, mais signalons les plus importants: congés d'étude, bourses de la part de l'institution où ils travaillaient et d'associations, telle la Special Library Association, gratuité scolaire pour tous les cours dispensés à telle université, offre d'aller prendre à l'étranger la maîtrise en bibliothéconomie, congé pour aller refaire le cours à une école accréditée, congé et voyage pour étude de langues, et autres. Comme on peut le constater, l'encouragement qu'ils ont reçu était de bon aloi et généreusement consenti. Il est souhaitable que plus d'employeurs

consentiront de tels encouragements à l'endroit de leur personnel, tant pour l'enrichissement de l'individu que pour celui de la profession.

Sommaire du chapitre III

Les candidats de l'Ecole se recrutèrent surtout parmi des personnes déjà sur le marché du travail.

Immédiatement après la graduation, de même qu'en juillet 1965, se sont les bibliothèques universitaires ou collégiales, spécialisées et gouvernementales qui renaient les services du plus grand nombre de diplômés de l'Ecole.

Quant au traitement, il variait, lors du premier emploi, de \$1,000-\$1,500 à \$9,001-\$9,500. En juillet 1965, il variait de \$4,001-\$4,500 à \$10,501-\$11,000.

La plupart des diplômés n'éprouvèrent pas de difficulté à obtenir leur premier emploi. De plus, la majorité d'entre eux obtenaient de leur emploi la satisfaction désirée et n'effectuèrent qu'une moyenne de 0.53 changement de lieu de travail par diplômé durant une période de vingt-deux ans.

Seulement trente-six bibliothécaires indiquaient qu'ils avaient bénéficié de promotions. Mais les hauts postes occupés par plusieurs signifiaient qu'un grand nombre avaient connu beaucoup d'avancement. Les diplômés occupaient trente et un postes différents en juillet 1965, dont le plus fréquemment indiqué était celui de directeur de la bibliothèque.

Mais on semble avoir négligé d'encourager adéquatement les diplômés à se perfectionner par des études supérieures.

Chapitre IV

ACTIVITES CONNEXES DES DIPLOMES

Ce quatrième et dernier chapitre se propose d'étudier quatre points: la contribution des diplômés à l'avancement de la profession; leur participation aux associations de bibliothécaires; s'ils se sont abstenus d'embrasser la profession; et enfin les raisons pour lesquelles certains l'ont quittée.

Contribution à l'avancement de la bibliothéconomie

Cinquante et un diplômés n'ont pas répondu à la question, à savoir comment ils avaient contribué à l'avancement de la bibliothéconomie. D'autre part, vingt et un déclaraient qu'à leur avis ils n'avaient pas contribué à l'avancement de la profession.

Plusieurs cependant ont indiqué que leur contribution la plus honnête fut l'exercice de leurs fonctions accomplies au meilleur de leurs capacités. Pour certains, cette contribution était la plus valable; pour d'autres, des faits plus précis révélaient leur apport.

Quarante-trois, en effet, ont indiqué vingt-huit façons qui, selon eux, auraient contribué à l'avancement de la profession. Certains témoignages comportaient même quelque humour.

Une personne indiquait son entrée dans la profession comme contribution, ipso facto, à l'avancement de la bibliothéconomie. Une deuxième, à l'autre extrémité, s'estima bienfaitrice en n'entravant pas sa bonne marche: "by keeping out of its way"¹. Un troisième diplômé, enfin, jugeait qu'il contribua

1. Citation textuelle d'un questionnaire.

particulièrement en travaillant très fort pour très peu d'argent. Nombre de diplômés pourraient peut-être donner la même réponse, bien que plusieurs ont contribué plus spécifiquement.

Au moins cinq d'entre eux ont donné des cours de bibliothéconomie. Un autre fonda une bibliothèque dans un pays en voie de développement; il y donna aussi des cours de bibliothéconomie. Un autre travailla à la mise à jour d'un répertoire de vedettes-matières en français, fut à l'origine de trois projets d'automatisation pour sa bibliothèque et traduisit en français le code de prêt entre bibliothèques. Ces deux anciens ont certainement contribué des éléments intéressants à l'avancement de la profession.

Plusieurs gradués ont encouragé les jeunes à entreprendre le cours de bibliothécaire, publié des articles se rapportant à leur travail et donné des conférences sur ce sujet. A cet égard, certains ont joué des rôles actifs au sein d'associations de bibliothécaires, dont l'un fut président de l'ACBLF.

On signala plusieurs autres contributions, dont la participation à de nombreux comités et congrès de bibliothécaires, l'assistance et les conseils prodigués aux bibliothécaires d'une même région, la création du premier catalogue systématique d'une grande université bilingue, la rédaction de bibliographies des publications gouvernementales, la collaboration à divers projets conjoints et autres. Le fait important ici ne semble pas être nécessairement les moyens employés pour faire progresser la profession, mais le fait qu'au moins quarante diplômés, si l'on exclue les quelques humoristes signalés plus haut,

ont indiqué qu'ils avaient contribué, d'une façon ou d'une autre, au progrès de la bibliothéconomie. Il semblerait, d'après ces données, que les diplômés de l'Ecole aient participé modestement, mais honorablement à l'avancement de la profession. Plusieurs même faisaient partie d'associations de bibliothécaires.

Associations de bibliothécaires dont les
diplômés faisaient partie

Il serait souhaitable que tous les anciens de l'Ecole soient membres d'au moins une association de bibliothécaires, sinon pour y participer activement, du moins pour lui donner le support de leur nombre et de leur contribution financière.

Vingt-deux gradués ont indiqué qu'ils ne faisaient partie d'aucune de ces associations, tandis que treize n'ont pas répondu à cette question. Au total, trente-cinq sur 115 n'auraient pas fait partie d'associations de bibliothécaires.

Mais il y en avait néanmoins quatre-vingt, soit 69.36% des 115 répondants, qui déclaraient faire partie de dix-huit associations. De ce nombre, trente et un étaient membres d'une seule association, trente de 2 associations, douze de 3 associations et sept de 4 associations différentes. Enfin, deux de ces mouvements comportaient le plus grand nombre d'adhérents: la Canadian Library Association - Association canadienne des bibliothèques, avec soixante diplômés membres, et l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, avec vingt-quatre gradués de l'Ecole, dont quinze étaient

également membres de la CLA-ACB. Le tableau suivant donne le détail des associations.

Tableau XVIII. - Associations de bibliothécaires dont les diplômés étaient membres

Nom de l'association	Nombre de diplômés
Canadian Library Association - Association canadienne des bibliothèques	60
Association canadienne des bibliothécaires de langue française	24
Library Association of Ottawa - Association des bibliothèques d'Ottawa	18
Ontario Library Association	18
American Library Association	13
Special Library Association	6
Manitoba Library Association	3
Ghana Library Association	2
Quebec Library Association - Association des bibliothèques du Québec	2
A.I.D.	1
Alberta Library Association	1
Association des hôpitaux catholiques de la province de Québec - Section des bibliothèques	1
Catholic Library Association	1
Institute of Professional Librarians	1
Medical Library Association	1
Ohio Library Association	1
O.L.B.	1
Ontario Unit Catholic Library Association	1
Total:	155

Si l'on totalise le nombre d'inscriptions, l'on obtient la somme de 155, dû au fait que certains faisaient partie de plus d'une association. Répartie sur l'ensemble, la moyenne s'établissait à 1.34 associations par gradué, tandis

qu'on obtenait une participation moyenne à 1.98 associations par diplômé qui a indiqué qu'il faisait effectivement partie d'au moins un tel groupement. Cette proportion permettait d'établir une participation, au moins théorique, de tous les répondants à une association de bibliothécaires. Mais il n'en demeurerait pas moins que l'inscription des diplômés de l'Ecole à leurs mouvements professionnels ne les atteignait pas tous. Or les postes qu'ils ont occupés dans ces associations, étaient encore moins nombreux.

Postes occupés par les diplômés dans
leurs associations professionnelles

Dans le cas de la présente étude, l'on ne peut pas obtenir une vue d'ensemble sur ce point à cause d'une erreur de dactylographie qui a échappé à l'auteur. Suivant la question des associations de bibliothécaires dont les diplômés faisaient partie, le questionnaire rédigé en anglais demandait quels étaient les postes occupés par les diplômés de l'Ecole dans ces associations: "Offices that you now hold or have held in these library associations". (Question IV 1c) Or cette question fut omise sur le questionnaire en français.

Mais si les proportions données par les questionnaires rédigés en anglais étaient les mêmes du côté français, l'on obtiendrait une faible moyenne globale. Quarante-deux questionnaires en anglais sur soixante-dix-neuf ne comportaient pas de réponse à cette question. Tandis que vingt-quatre diplômés ont indiqué qu'ils n'avaient jamais occupé de poste au sein de ces mouvements. Enfin, seulement treize gradués écrivaient qu'ils avaient occupé de tels postes.

De ceux-ci, trois avaient été ou étaient présidents d'association ou de section; trois étaient trésoriers; deux secrétaires-trésoriers; deux secrétaires; deux membres du comité exécutif; et cinq conseillers. Ces chiffres sembleraient indiquer que les diplômés de l'Ecole auraient pu jouer un rôle plus actif. Le blâme cependant ne saurait être attribué aux seuls diplômés. Certains, en effet, déploraient le fait qu'on ne faisait pas appel à leurs services, de sorte que nombre de projets revenaient aux mêmes bibliothécaires.

Projets auxquels les diplômés ont participé
au sein de leurs associations professionnelles

Sur les 115 répondants, soixante-dix n'ont pas indiqué de projets auxquels ils auraient prêté leur concours dans les associations de bibliothécaires.

D'autre part, trente-quatre ont écrit qu'ils n'avaient participé à aucun projet de ce genre. Enfin, onze diplômés signifiaient qu'ils avaient fait quelque contribution concrète, autre que leur cotisation. L'on mentionna la participation à la rédaction de la constitution de l'ACBLE, la compilation de bibliographies de livres pour enfants lents et pour adolescents, des critiques de livres, un répertoire des bibliothèques dans la région d'Ottawa, l'établissement de sections régionales de la SLA, et autres. En tout, l'on indiqua onze projets.

Les diplômés qui se sont ainsi dévoués méritent des félicitations, car ce travail est habituellement bénévole. Mais l'on pourrait se demander s'il n'y a pas eu une certaine apathie de la part des autres gradués. Il serait souhaitable qu'un plus grand nombre adhérât activement à ces associations. Le cas, cependant, fut sans doute différent pour les diplômés qui n'ont pas embrassé

la profession.

Diplômés qui n'ont pas embrassé
la profession de bibliothécaire.

Il ne reste plus que deux caractéristiques des diplômés de l'Ecole à considérer dans le cadre de la présente étude: ceux qui n'ont pas embrassé la profession et ceux qui l'ont quittée.

Certains, en effet, ont obtenu leur baccalauréat, mais n'ont pas embrassé la profession de bibliothécaire. Dix gradués formaient ce groupe. L'un d'entre eux ne donna pas de raison. Quatre obtenaient un meilleur traitement dans un autre emploi; deux ont suivi le cours par intérêt culturel; les trois autres personnes n'embrassèrent pas la profession, l'une, dit-elle, parce qu'elle ne pouvait trouver d'emploi à cause de son âge, sa nationalité et le fait que l'Ecole n'était pas accréditée; la deuxième prit le cours par simple détente de son travail régulier; la troisième, enfin, parce qu'elle trouvait que ses fonctions de mère constituaient déjà un travail à temps plein.

Même s'il n'y eut qu'une faible proportion des 115 gradués qui n'embrassèrent pas la profession, ce nombre doit être considéré comme important, vu la pénurie de bibliothécaires et partant la surcharge imposée aux membres de la profession. Les raisons données étaient sans doute valables en général; mais il serait souhaitable que plus de candidats embrassent la profession. Car le manque de bibliothécaires s'accroît constamment, non seulement à cause des bibliothèques qui ouvrent leurs portes, mais aussi à cause des bibliothécaires qui quittent la profession.

Diplômés qui ont quitté la profession

Autant de diplômés n'embrassèrent pas la carrière de bibliothécaire, autant l'ont quitté pour diverses raisons. Onze diplômés, en effet, ont déclaré avoir quitté la profession. L'un d'entre eux ne motiva pas son départ sur le questionnaire, tandis que les autres indiquèrent six raisons. Quatre se sont retirés pour cause de mariage et une pour cause de maternité. Trois ont pris leur retraite, dont un avant l'âge de 65 ans, parce qu'il était mécontent de l'atmosphère de travail depuis quelque temps. Une personne fut mutée en Europe et affectée à un autre genre de travail. Enfin, une dernière personne affirma qu'elle avait quitté son emploi pour le "bonheur marital".

L'âge de la retraite est une réalité inexorable; le bonheur marital prime certainement l'exercice d'une profession lorsque le chef de famille est déjà le gagne-pain; mariage et maternité sont toujours possibles dans une profession où le nombre de femmes est au moins égal à celui des hommes. Somme toute, les raisons données semblaient valables. Sur les 115 gradués qui ont répondu, onze retraites pendant une période de vingt-deux ans représentaient certainement une faible moyenne. L'exemple des diplômés de l'Ecole semblerait donc être un mauvais spécimen pour une étude sur la mobilité de l'emploi et le retrait de la profession. Tel d'ailleurs n'est pas le but de la présente étude qui se termine sur cette considération sur la stabilité des diplômés de l'Ecole.

Sommaire du chapitre IV

Peu de diplômés de l'Ecole ont indiqué comment ils avaient contribué à l'avancement de la bibliothéconomie. Il semblerait que certains ont touché à la clef du problème lorsqu'ils ont affirmé que leur contribution à l'avancement de la profession était leur travail exécuté au meilleur de leurs capacités.

Quant à la participation aux associations de bibliothécaires, elle touchait quatre-vingt des 115 diplômés qui ont renvoyé leur questionnaire.

Mais peu d'entre eux occupèrent des postes dans leurs associations et encore moins ont participé à des projets d'envergure.

D'autre part, dix gradués n'embrassèrent pas la profession, tandis que onze la quittèrent en vingt-deux ans.

CONCLUSIONS

Ni l'âge de trente-cinq ans et plus de la plupart des diplômés, ni le statut de personnes mariées de presque la moitié d'entre eux ne semble avoir nuit aux anciens de l'Ecole.

L'on se prévalait de la connaissance de vingt-neuf langues différentes, tandis que la majorité étaient bilingues. Ce fut un avantage marqué pour les diplômés de l'Ecole.

Bien que plusieurs aient suivi leur cours sur une période de plusieurs années, la tendance était nettement vers le cours d'un an.

Tous détenaient un baccalauréat de culture générale; mais au moins dix-sept diplômés détenaient une maîtrise et cinq un doctorat. C'est dire que plusieurs dépassaient de beaucoup les exigences de l'Ecole, et pouvaient vraisemblablement faire bénéficier leur employeur et la société de leur culture particulière.

Ce sont les bibliothèques universitaires ou collégiales spécialisées et gouvernementales qui ont toujours retenu les services du plus grand nombre d'anciens de l'Ecole.

Quant au traitement, il variait de \$1,000-\$1,500 à \$9,001-\$9,500 lors du premier emploi des diplômés après leur graduation; tandis qu'ils commandaient de \$4,001-\$4,900 à \$10,901-\$11,000 en juillet 1965.

Certains cependant - le petit nombre - ont éprouvé de la difficulté à se procurer leur premier emploi à cause de l'absence d'accréditation de l'Ecole. C'est pourquoi plusieurs ont recommandé que les autorités de l'Ecole et de l'Université fassent tout en leur pouvoir pour obtenir l'accréditation le plus

tôt possible.

Seixante-trois diplômés sur 100 n'ont effectué aucun changement de bibliothèque depuis leur premier emploi après la graduation. L'on changea surtout pour accepter une promotion et/ou un traitement plus avantageux. Cette partie de la thèse démontre la stabilité de la majorité des diplômés.

Dix-neuf gradués de l'Ecole étaient directeur de leur bibliothèque. C'était le groupe le plus important occupant un même poste.

Mais l'on a semblé se montrer désintéressé vis-à-vis l'encouragement accordé aux diplômés de poursuivre des études supérieures.

Quant aux diplômés eux-mêmes, peu pouvaient indiquer comment ils avaient contribué à l'avancement de la bibliothéconomie.

Quatre-vingt des 115 répondants faisaient partie d'associations de bibliothécaires. Mais peu avaient occupé des postes dans ces mouvements et encore moins avaient participé à des projets d'envergure. Il est regrettable que plus d'anciens de l'Ecole n'aient pas participé activement à leurs associations professionnelles.

Enfin dix gradués n'ont pas embrassé la profession, malgré l'obtention de leur diplôme, et onze l'ont quitté en vingt-deux ans. Même si ce dernier chiffre semble bas, il est à espérer que les départs de la profession seront sérieusement motivés, à cause de la pénurie de bibliothécaires.

BIBLIOGRAPHIE

Ballard, Robert Melvyn, A Job History of the Atlanta University School of Library Service Graduates 1948-1959, thèse (non publiée) de maîtrise présentée à la Atlanta University School of Library Service, Georgia (USA) 1961, 42 p.

Boaz, Martha, USC Library Education Institute Summary, dans Journal of Education for Librarianship, livraison d'automne 1961, vol. 2, no 2, p. 68-76.

Danton, J.P. et LeRoy Merritt, Characteristics of the Graduates of the University of California School of Librarianship, dans Occasional papers, no 22, Urbana, University of Illinois, 1951, p. 2

Douglas, Robert et Sarah Rebecca Reed, Library Education Today and Tomorrow, dans ALA Bulletin, livraison d'avril 1962, vol. 56, p. 291-292.

Forsyth, Kenna et John F. Havey, Drexel Library School Students: Where do They Come From and Where do They Go?, dans College and Research Libraries, livraison de mars 1965, p. 138-144.

McGill University, Library School, 1958-59, Requirements for Admission, p. 3006.

Montgomery, Helen G., The Post-35 MLS: Potential for Productive Librarianship, dans Journal of Education for Librarianship, livraison d'hiver 1961, vol. 1, no 3, p. 129-140.

Ottawa, Université, Ecole de bibliothécaires, Annuaire de 1964-1965, viii, 48 p.

Equating Professional Library Qualifications, dans Journal of Education for Librarianship, livraison d'été 1960, vol. 1, no 1, p. 22-32.

APPENDICE 1

Questionnaire en français

I. Statut personnel.

1. A la graduation: a) âge b) statut marital c) no d'enfants..
2. Sexe b) langue maternelle
3. Langues autres que votre langue maternelle que vous:
a) lisez
b) écrivez
c) parlez
4. Etes-vous citoyen canadien? Si oui, a) de naissance b) par naturalisation Citoyenneté si autre que canadienne

II. Statut universitaire.

1. Durée de votre cours de bibliothéconomie Année de graduation
2. Autres diplômes universitaires que vous détenez

III. Emploi.

1. Occupation antérieure à votre BLS
2. Après votre graduation:
a) premier emploi: genre de bibliothèque Traitement: \$
b) présent emploi: genre de bibliothèque Traitement: \$
3. Avez-vous éprouvé de la difficulté à trouver votre premier emploi dans une bibliothèque après votre graduation ? Si oui, expliquez
.....
4. a) Dans l'exercice de vos fonctions, la connaissance de l'anglais et du français est-elle: a) essentielle b) très utile c) utile .. d) pas nécessaire
- b) Dans l'exercice de vos fonctions, devez-vous employer des langues autres que le français et l'anglais? Si oui, spécifiez
.....
5. a) Dans combien de bibliothèques avez-vous été employé depuis votre graduation?
- b) Raison(s) du changement d'institution dans chaque cas
.....
.....

6. a) Enumérez vos différentes promotions
.....
b) Titre officiel de votre présent poste en bibliothèque
7. a) Votre travail vous procure-t-il la satisfaction désirée?
.....
.....
b) Vous a-t-on encouragé, et comment, à poursuivre des études supérieures?

IV. Autres activités.

1. a) Comment avez-vous contribué à l'avancement de la bibliothéconomie?
.....
b) De quelles associations de bibliothécaires faites-vous ou avez-vous fait partie?
c) Projets auxquels vous avez travaillé dans ces associations.
.....
2. Si vous n'avez pas embrassé la profession, expliquez pourquoi
.....
.....
3. Avez-vous quitté la profession? Si oui, pourquoi?
.....
.....
4. Veuillez utiliser l'espace qui reste ou/et une autre feuille pour tout commentaire.

APPENDICE 2

Questionnaire en anglais

I. Personal status.

1. At graduation: a) age b) marital status c) no. of children
2. a) Sex b) mother tongue
3. Languages other than your mother tongue that you:
a) read
b) write
c) speak
4. Are you a Canadian citizen? If so, a) by birth b) by naturalization Citizenship if other than Canadian

II. Academic status.

1. No. of years to complete your BLS course Year of graduation
2. Other university degrees held

III. Employment.

1. Occupation previous to your BLS
2. After graduation:
a) first position: type of library income: \$
b) present position: type of library income: \$
3. Did you have any difficulty in obtaining your first library position after graduation? If so, explain
.....
.....
4. a) In your work, is knowledge of both English and French: a) essential b) very useful c) useful d) not necessary
b) In your work, must you use languages other than English and French? If so, specify
5. a) In how many libraries have you been employed since graduation?
b) Reason(s) for changing institution in each case
.....
.....

6. a) List your various promotions
.....
b) Official title of your present library position
7. a) Are you getting the desired satisfaction from your work?
.....
.....
b) Have you been encouraged to further your studies? If so,
how?
.....

IV. Other activities.

1. a) How have you contributed to the advancement of library science?
.....
b) To which library association(s) do you belong, or have you belonged?
.....
c) Offices that you now hold or have held in these library associa-
tions
d) Projects you worked on for these associations
2. If you have not entered the profession explain why
.....
.....
3. Have you left the profession? If so, why?
.....
.....
4. Please use the remaining space and/or another sheet for any
comment you deem useful.

APPENDICE 3

Lettre explicative en français

15 mai 1965.

Cher confrère,

Je viens de terminer mes cours à l'Ecole des bibliothécaires de l'Université d'Ottawa en vue de mon M.L.S. A cette fin, j'ai dessein de faire une étude de certaines caractéristiques des diplômés de notre Ecole depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année universitaire 1963-64. Aucune enquête approfondie n'a jusqu'ici été menée dans ce domaine. Pourtant une telle compilation fournirait des données utiles à l'Ecole, aux anciens et aux futurs diplômés. Ce, à condition que je reçoive votre appui.

Je vous envoie donc à cet effet un questionnaire que je vous demande de remplir aussi complètement et objectivement que possible. Vous trouverez également sous ce pli une enveloppe affranchie, adressée à mon nom. Comme vous le constatez, je compte énormément sur vous, puisque sans vos réponses, il me sera impossible de mener à bien ce projet. Si pour quelque raison vous ne voulez pas répondre à une ou l'autre des questions, veuillez quand même m'envoyer le questionnaire partiellement rempli.

Soyez assuré que tout renseignement sera absolument confidentiel et que les données n'apparaîtront dans la thèse que sous forme de tables générales, qui ne rattacheront aucune réponse à quelque nom que ce soit. Pour vous assurer davantage, ni votre nom ni celui de votre employeur ne vous

sont demandés. Cet anonymat total a pour but de vous donner le plus de liberté possible pour répondre à certaines questions personnelles et faire les observations que vous voudrez.

Je vous remercie de tout coeur de votre participation à ce travail. Puisque l'Université ne m'alloue qu'un temps limité pour compléter cette étude, puis-je vous demander de mettre votre questionnaire à la poste avant le 30 mai 1965 pour que je l'aie le 1er juin 1965.

Je me permets, en vous quittant, de saluer chaleureusement tous mes anciens confrères du BLS.

Sincèrement,

Bernard Robert

APPENDICE 4

Lettre explicative en anglais

May 15, 1965.

Dear alumnus,

I have just completed my MLS courses at the Library School of the University of Ottawa. For my dissertation I shall conduct an inquiry into certain characteristics of the graduates from our school from its beginning to the end of the 1963-64 academic year. A systematic study into this area, untouched by serious research, would certainly be beneficial to the school itself, the alumni, and future candidates to a library science career.

This thesis however cannot be developed without your cooperation. I am therefore sending you a stamped envelope addressed to me. May I ask you to fill out completely and objectively the questionnaire enclosed. I need not stress that the success of the project depends in great part on your collaboration by mailing me these forms duly filled out. If for some reason you wish to abstain from answering some questions, please send me the partially filled out questionnaire.

You may rest assured that all information that you will send me shall be most confidential and that all facts will appear only in general compilation tables. There will be absolutely no attempt to trace any information to any respondent. For this reason, you will notice, nowhere are you asked to reveal your name nor your employer, so that you may feel as free as

possible to answer personal questions and make your comments.

I thank you cordially for your participation in this work.

Since the paper must be completed as soon as possible, may I ask you to mail your questionnaire by May 30, 1965, so that I may have it by June 1, 1965.

A friendly and warm greeting to all my former BLS mates.

Sincerely yours,

Bernard Robert

APPENDICE 5

Lettre de rappel bilingue

Ottawa, le 4 juin 1965.

Ottawa, June 4, 1965.

Cher confrère,

Dear alumnus,

Ceci n'est qu'un petit
aide-mémoire. Vous n'en avez peut-
être pas besoin

This is just a little
reminder which you may not need
at all.

Je vous envoyais der-
nièrement un questionnaire. Plusieurs
diplômés ont répondu à date. Mais cer-
tains semblent avoir oublié. Si vous
ne m'avez pas encore retourné votre
copie, auriez-vous l'obligeance d'y
consacrer quatre minutes: c'est tout
le temps que ça prend.

I sent all our gradua-
tes a questionnaire a few weeks
back. Many have replied - over nine-
ty. Some have'nt. If it has slipped
your mind, would you be so kind as
to give it the three or four minutes
needed and drop it in a mailbox.
Your cooperation is highly apprecia-
ted.

Veuillez accepter mes
remerciements sincères.

Please accept my
sincere thanks.

Bernard Robert

Bernard Robert

APPENDICE 6

SOMMAIRE DE

Une étude de certaines caractéristiques
des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires
de l'université d'Ottawa pour les années
1942-1964¹.

La présente étude avait comme but d'étudier certaines caractéristiques des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa pour les années 1942 à 1964. A cette fin, quatre aspects généraux furent considérés: le statut personnel des diplômés, leur statut universitaire, leur travail et enfin quelques aspects connexes à leur état de diplômés en bibliothéconomie.

Lors de la graduation, ils étaient âgés de vingt et un à cinquante-sept ans, dont la majorité avaient trente-cinq et plus. En ce qui concerne l'aspect marital, cinquante-quatre d'entre eux étaient mariés à la graduation, tandis que cinquante-neuf étaient célibataires. Soixante-quinze étaient sans enfants; les quarante autres en avaient de un à huit. La majorité étaient de sexe masculin. L'on indiqua douze langues maternelles, tandis que l'ensemble des 115 diplômés lisaient, écrivaient et/ou parlaient vingt-neuf langues différentes. L'unilinguisme était le fait du petit nombre. Enfin la majorité de ces personnes étaient de citoyenneté canadienne, dont 31.06% l'étaient par naturalisation.

1. Thèse de MLS présentée par Bernard Robert, en 1967, à l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa, ⁸⁹ pages.

Un grand nombre de diplômés poursuivirent leur cours sur une période de plusieurs années. Mais depuis une décade, la tendance est vers le cours d'un an. Tous détenaient au moins un baccalauréat de culture générale, tandis que trente-six détenaient des grades universitaires supérieurs au baccalauréat, dont dix-sept maîtrises et cinq doctorats (Ph.D).

Les candidats de l'Ecole se prélevaient surtout parmi des personnes déjà sur le marché du travail. A la fin de leur cours, ils se dirigèrent principalement vers trois genres d'institutions: les bibliothèques universitaires ou collégiales; les institutions spécialisées; et les bibliothèques gouvernementales. En juillet 1965, c'était encore ces trois mêmes genres de bibliothèque, dans la même ordre prioritaire, qui retenaient les services du plus grand nombre d'entre eux.

Les traitements des diplômés variaient de \$1,000 - \$1,500 à \$9,001 - \$9,500 lors de leur premier emploi en bibliothèque après la graduation, tandis que l'échelle des salaires variait de \$4,001 - \$4,500 à \$10,501 - \$11,000 en juillet 1965. Le plus grand nombre touchaient à ce moment entre \$5,000 et \$7,000.

La plupart des diplômés n'éprouvèrent pas de difficulté à se procurer un premier emploi en bibliothèque après leur graduation. Quant à ceux qui en connurent, le grief le plus fréquemment mentionné fut l'absence d'accréditation de l'Ecole.

La majorité des diplômés devaient utiliser et le français et l'anglais dans l'exercice de leurs fonctions. Quant aux autres langues, on devait en utiliser au moins douze.

La stabilité d'emploi chez les diplômés de l'Ecole fut remarquable. Sur une durée de vingt-deux ans, la moyenne ne s'établissait qu'à 0.53 changement de bibliothèque par diplômé. (Soixante-trois d'entre eux n'effectuèrent aucun changement d'institution). L'on changea le plus souvent pour accepter des promotions ou/et des meilleurs salaires.

Le groupe le plus important de gradués occupant un poste-clef fut les dix-neuf bibliothécaires qui étaient directeur de leur bibliothèque. Quel que fût le poste, la grande majorité ont déclaré obtenir la satisfaction désirée de l'exercice de leurs fonctions. Enfin il semble bien qu'on ait manifesté une certaine indifférence à encourager les diplômés à poursuivre des études supérieures.

Parallèlement à leur formation de bibliothécaire, peu de diplômés ont indiqué clairement comment ils avaient concrètement contribué à l'avancement de la bibliothéconomie. Quatre-vingt diplômés sur 115 faisaient parties d'association de bibliothécaires, mais l'on n'y occupa que peu de postes. La participation des diplômés aux projets de ces associations fut très limitée.

Enfin dix gradués n'embrassèrent pas la profession, tandis que onze sur 115 la quittèrent en vingt-deux ans.

L'on obtint de cette étude une vue d'ensemble du diplômé de l'Ecole tel qu'il s'est révélé sous le couvert d'un questionnaire anonyme. Il serait intéressant qu'une étude à venir présentât le point de vue des employeurs. L'on aurait alors une image plus complète et certainement révélatrice qui serait d'un grand intérêt pour l'Ecole.

SOMMAIRE DE

Une étude de certaines caractéristiques des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires de l'université d'Ottawa pour les années 1942-1964¹.

La présente étude avait comme but d'étudier certaines caractéristiques des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa pour les années 1942 à 1964. A cette fin, quatre aspects généraux furent considérés: le statut personnel des diplômés, leur statut universitaire, leur travail et enfin quelques aspects connexes à leur état de diplômés en bibliothéconomie.

Lors de la graduation, ils étaient âgés de vingt et un à cinquante-sept ans, dont la majorité avaient trente-cinq et plus. En ce qui concerne l'aspect marital, cinquante-quatre d'entre eux étaient mariés à la graduation, tandis que cinquante-neuf étaient célibataires. Soixante-quinze étaient sans enfants; les quarante autres en avaient de un à huit. La majorité étaient de sexe masculin. L'on indiqua douze langues maternelles, tandis que l'ensemble des 115 diplômés lisaient, écrivaient et/ou parlaient vingt-neuf langues différentes. L'unilinguisme était le fait du petit nombre. Enfin la majorité de ces personnes étaient de citoyenneté canadienne, dont 31.06% l'étaient par naturalisation.

Un grand nombre de gradués poursuivirent leur cours sur une période de plusieurs années. Mais depuis une décade, la tendance est vers le

1. Thèse de MLS présentée par Bernard Robert, en 1967, à l'Ecole de bibliothécaires de l'Université d'Ottawa, 89 pages.

cours d'un an. Tous détenaient au moins un baccalauréat de culture générale, tandis que trente-six détenaient des grades universitaires supérieurs au baccalauréat, dont dix-sept maîtrises et cinq doctorats (Ph. D).

Les candidats de l'Ecole se prélevaient surtout parmi des personnes déjà sur le marché du travail. A la fin de leur cours, ils se dirigèrent principalement vers trois genres d'institutions: les bibliothèques universitaires ou collégiales; les institutions spécialisées; et les bibliothèques gouvernementales. En juillet 1965, c'était encore ces trois mêmes genres de bibliothèque, dans la même ordre prioritaire, qui retenaient les services du plus grand nombre d'entre eux.

Les traitements des diplômés variaient de \$1,000-\$1,500 à \$9,001-\$9,500 lors de leur premier emploi en bibliothèque après la graduation, tandis que l'échelle des salaires variait de \$4,001-\$4,500 à \$10,501-\$11,000 en juillet 1965. Le plus grand nombre touchaient à ce moment entre \$5,000 et \$7,000.

La plupart des diplômés n'éprouvèrent pas de difficulté à se procurer un premier emploi en bibliothèque après leur graduation. Quant à ceux qui en connurent, le grief le plus fréquemment mentionné fut l'absence d'accréditation de l'Ecole.

La majorité des diplômés devaient utiliser et le français et l'anglais dans l'exercice de leurs fonctions. Quant aux autres langues, on devait en utiliser au moins douze.

La stabilité d'emploi chez les diplômés de l'Ecole fut remarquable. Sur une durée de vingt-deux ans, la moyenne ne s'établissait qu'à 0.53 changement de bibliothèque par diplômé. (Soixante-trois d'entre eux n'effectuèrent aucun changement d'institution). L'on changea le plus souvent pour accepter des promotions ou/et des meilleurs salaires.

Le groupe le plus important de gradués occupant un poste-clef fut les dix-neuf bibliothécaires qui étaient directeur de leur bibliothèque. Quel que fût le poste, la grande majorité ont déclaré obtenir la satisfaction désirée de l'exercice de leurs fonctions. Enfin il semble bien qu'on ait manifesté une certaine indifférence à encourager les diplômés à poursuivre des études supérieures.

Parallèlement à leur formation de bibliothécaire, peu de diplômés ont indiqué clairement comment ils avaient concrètement contribué à l'avancement de la bibliothéconomie. Quatre-vingt diplômés sur 115 faisaient parties d'association de bibliothécaires, mais l'on n'y occupa que peu de postes. La participation des diplômés aux projets de ces associations fut très limitée.

Enfin dix gradués n'embrassèrent pas la profession, tandis que onze sur 115 la quittèrent en vingt-deux ans.

L'on obtint de cette étude une vue d'ensemble du diplômé de l'Ecole tel qu'il s'est révélé sous le couvert d'un questionnaire anonyme. Il serait intéressant qu'une étude à venir présentât le point de vue des

employeurs. L'on aurait alors une image plus complète et certainement révélatrice qui serait d'un grand intérêt pour l'Ecole.